

**REPUBLIQUE TUNISIENNE  
MINISTERE DE L'EDUCATION**

**LE DEVELOPPEMENT  
DE L'EDUCATION  
EN TUNISIE  
1996-2000**

## SOMMAIRE

<b>Introduction</b>	<b>4</b>
<b>Le système éducatif tunisien</b>	
Les réformes entreprises à la fin du XX <sup>ème</sup> siècle et les stratégies d'avenir.	<b>5</b>
<b>L'éducation préscolaire</b>	<b>8</b>
<b>L 'Enseignement de Base et l'Enseignement Secondaire</b>	<b>13</b>
- Les réformes sur le plan juridique	15
- Les réformes touchant à l'organisation, aux structures et à la gestion du système éducatif.	17
- Les réformes touchant à la politique éducative, aux méthodes pédagogiques et aux modes d'évaluation.	20
- Les objectifs et les principales caractéristiques des réformes actuelles	22
- Les principales réalisations de la dernière décennie	25
- Contenus de l'Education et stratégies d'enseignement pour le XXI <sup>ème</sup> siècle .	40
- Les défis éducatifs au début du XXI <sup>ème</sup> siècle .	47
<b>La Formation Professionnelle</b>	<b>53</b>
-Les principales réalisations : l'augmentation du potentiel de formation	57
- Contenu de l'éducation et stratégies d'apprentissage pour le XXI <sup>ème</sup> siècle	63
-Le changement du contenu de la formation professionnelle en Tunisie : Problématique et objectifs.	69

<b>L'enseignement Supérieur</b>	<b>73</b>
-La maîtrise du coût de la formation dans l'enseignement Supérieur	77
-L 'enseignement Supérieur : perspectives et orientations pour l'avenir	79
<b>L'enseignement des adultes</b>	<b>84</b>
- Aspect juridique	85
- Aspect organisationnels	86
- Méthodes et procédés d'évaluation	88
- Les horizons du Programme National d'Enseignement pour Adultes PNEA	96
<b>Conclusion</b>	<b>100</b>

## INTRODUCTION

Ce rapport expose les efforts déployés par la Tunisie durant la dernière décennie du XX e siècle pour développer les secteurs de l'éducation, de l'enseignement et de la formation ; ainsi que les résultats quantitatifs et qualitatifs enregistrés. Il y est également question des perspectives d'avenir et des projets mis en place pour préparer l'Ecole de demain .

Pour le préparer, une commission nationale a été constituée et dans laquelle tous les secteurs concernés étaient représentés . Ses travaux ont été coordonnés par le Ministère de l'Education .

Le contenu du rapport a été fixé conformément aux recommandations du B.I.E. Sa ligne directrice était de ressortir la place privilégiée qu'occupe l'Education dans les choix stratégiques de la Tunisie et les sacrifices consentis pour rendre le droit à l'éducation effectif pour tous les enfants tunisiens sans exclusive ni discrimination .

Pour faciliter la lecture du rapport, la commission a opté pour une présentation par secteur.

Cinq chapitres ont été dégagés :

- 1- L'éducation pré-scolaire
- 2- L'enseignement de base et l'enseignement secondaire
- 3- La formation professionnelle
- 4- L'enseignement supérieur
- 5 -L'enseignement des adultes

Chaque chapitre comprend deux parties : la première est consacrée aux réformes et aux réalisations du secteur ; la seconde est un exposé sur les perspectives d'avenir.

# **Le système éducatif tunisien**

## **Les réformes entreprises à la fin du XX<sup>ème</sup> siècle**

### **et les stratégies d'avenir**

La Tunisie qui consacre depuis son indépendance une part considérable de son budget au secteur de l'éducation, de l'enseignement et de la formation, a fait le pari d'édifier une économie reposant sur la promotion de l'homme et le progrès social. L'Etat a prescrit aux grandes réformes engagées en 1958 et 1991 plusieurs priorités. Les plus importantes étant d'abord celle de permettre à tous, dans un souci d'égalité des chances, l'accès à l'éducation fondamentale ; ensuite celle de préparer, grâce à une éducation et une formation de qualité, les ressources humaines qui doivent prendre en charge les problèmes de développement économique et social. La justesse de ces priorités est attestée par le niveau remarquable des performances scolaires réalisées depuis l'indépendance ainsi que par les indicateurs de développement humain atteints durant cette dernière décennie.

Cette option stratégique a permis d'étendre la carte scolaire à toutes les régions du pays sans exception et d'implanter les écoles dans les villes, les villages et les coins les plus reculés des campagnes. La conséquence en a été la réalisation d'un taux de 99% de scolarisation des enfants de 6 ans égal pour les garçons et les filles. Du coup, le droit à l'éducation, inscrit dans la constitution de la République Tunisienne, est devenu une réalité effective dont jouissent tous les enfants du pays.

Le système éducatif tunisien a connu depuis l'indépendance en 1956 deux grandes réformes .

- La première réforme : Instituée par la loi n° 58-118 du 9 novembre 1958, cette réforme a, pour ainsi dire, fondé le système éducatif tunisien . Expression de la souveraineté nationale retrouvée, ses objectifs majeurs étaient :

- instaurer un système éducatif national unifié;
- se réapproprier l'école en "tunisifiant" ses personnels, ses programmes, ses manuels ...etc;
- ouvrir l'école à tous les enfants tunisiens sans exclusive;
- doter l'Etat naissant des cadres dont il avait un besoin urgent.

- La deuxième réforme :

Commencée en 1989, elle a été consacrée par la loi n° 91 - 65 du 29 juillet 1991 .

Cette loi d'orientation a jeté les bases d'une réforme radicale allant au delà de l'acte didactique et des aspects structurels pour toucher à la philosophie éducative et aux choix fondamentaux sur lesquels repose le système éducatif : Les principes qui y sont énoncés et les objectifs visés répondent tout à la fois aux aspirations de la société tunisienne et aux défis scientifiques et technologiques d'une mondialisation triomphante.

Cette Réforme a réaffirmé avec force le principe de gratuité à tous les cycles de l'enseignement , celui de l'obligation scolaire de 6 à 16 ans et un enseignement de base de 9 ans réparti en deux cycles. Les programmes ont été reformulés conformément aux exigences d'une pédagogie nouvelle induisant des pratiques d'apprentissage performantes. Des mesures ont été prises pour réduire sensiblement l'échec scolaire sous ses deux aspects, le redoublement et l'abandon précoce , l'objectif étant qu'aucun jeune ne quitte l'école sans compétences le qualifiant pour l'intégration dans la vie active .

Rapidement , les effets de la Réforme se sont faits sentir : le taux de scolarisation à l'âge de 6 ans a atteint les 99,1% et celui de la tranche d'âge 6-12 ans est passé à 92,3%.

La réforme a élargi son champ d'action à l'amélioration des taux de réussite en agissant sur la qualité des apprentissages et en mettant en oeuvre des actions de soutien en direction des élèves qui rencontrent des difficultés scolaires.

Par ailleurs , convaincue de la nécessité de la prospective en éducation, la Tunisie a entrepris une réflexion approfondie pour définir les contours de l'école de demain et ce que seront ses missions, ses moyens et ses structures, le tout à la lumière des transformations rapides que connaissent les différents champs du savoir et des techniques.

En bref, la réforme a touché tous les aspects du système éducatif et tous ses niveaux (l'éducation pré-scolaire, l'enseignement de base et secondaire, la formation professionnelle, l'enseignement supérieur, l'éducation des adultes) . Une éducation pour tous , des acquis durables , une aptitude à « l'employabilité », tels sont les objectifs visés par l'école. Ces exigences ont été ainsi exprimées par le Président de la République : **« Il est devenu évident, aujourd'hui, que les nouveaux métiers, les nouvelles professions, les inventions, les technologies, les modes de travail et les systèmes de production inédits qui vont se faire jour dans le proche avenir, sont quasiment impossible à identifier par avance, c'est à l'école, cependant , qu'il appartient d'accorder plus l'attention et de sollicitude au développement des aptitudes intellectuelles et des dons de créativité, à l'éclosion de toutes les compétences et de toutes les aptitudes, ainsi qu'à la prospection des talents potentiels, au même titre qu'à l'acquisition du savoir et de la connaissance ».** (Carthage, 17 juillet 1999).



L'éducation pré-scolaire est placée sous la tutelle du Ministère de la jeunesse, de l'enfance et du sport. Sont concernés par cette éducation , les enfants âges de 3 à 5 ans.

#### **ASPECTS JURIDIQUES ET ORGANISATIONNELS**

Les jardins d'enfants étaient , précédemment régis par décret datant du 15 mars 1934 relatif, aux centres d'accueil des enfants abandonnés et ceux dont les mères travaillent . Les dispositions de ce vieux texte ont été successivement modifiées par le décret n° 69-6 du 4 janvier 1969 et l'arrêté du 28 janvier 1974 relatif aux jardins d'enfants et leur fonctionnement.

Ensuite, conformément aux nouvelles orientations de l'Etat qui visent au développement de cette éducation , ces textes ont été modifiés et un cahier des charges a été adopté qui prévoit des dispositifs pour encourager l'ouverture des jardins d'enfants et faciliter leur gestion.

La loi de 29 juillet 1991, relative au système éducatif, confirme cette orientation dans son article 5 où on peut lire : « ***Une formation préscolaire préparant à l'enseignement de base peut être organisé par des institutions spécialisé dont les conditions d'ouverture ainsi que les programmes sont fixés par décret*** ».

#### **PRINCIPES ET METHODES**

L'éducation pré-scolaire s'adresse aux enfants de 3 à 5 ans et vise au développement des facultés psychomotrices de l'enfant , de ses aptitudes sociales et affectives et de ses capacités mentales. Cette éducation se fait en coopération étroite avec les parents . Elle repose sur les principes suivants :

- Respect de la personnalité de l'enfant.
- Respect de son autonomie, de sa liberté de mouvement et d'expression.
- Participation de l'enfant aux différentes activités de l'établissement et sa responsabilisation.
- Respect du travail de l'enfant et de son vécu.
- La recherche de son bonheur.

Pour rendre effectif ces principes, les éducateurs suivent des méthodes pédagogiques appropriées fondées sur des activités ludiques qui prennent en compte les rythmes de croissance de l'enfant considéré dans son unité indivisible. Il

est laissé libre cours à son imagination, sa créativité et à l'exploration du monde qui l'entoure.

#### **LES OBJECTIFS DES REFORMES EN COURS ET LEURS PRINCIPALES CARACTERISTIQUES**

Le Ministère de la Jeunesse et de l'Enfance et du Sport a mis en place un programme qui vise au développement quantitatif et qualitatif de l'éducation pré-scolaire. Ce projet s'inscrit dans un plan national pour la préservation de l'enfant, sa défense et son développement, plan qui s'est étalé sur les années 1992-2001.

Ce programme s'est fixé deux objectifs :

1°- Porter le taux de fréquentation des jardins d'enfants de 7,82% en 1992 à 17% en 2000.

2°- Etendre l'éducation pré-scolaire à toutes les régions du pays et notamment en milieu rural et dans les quartiers populaires à forte densité démographique.

Pour atteindre ces objectifs, le programme a prévu les moyens suivants :

a) L'association : pour encourager le monde associatif à développer son action auprès des enfants, le Ministère de la Jeunesse de l'Enfance et du Sport a signé trois accords cadre avec trois organisations ( l'Union Nationale de Solidarité Sociale, l'Union Nationale de la Femme Tunisienne, et l'Organisation Nationale pour l'Education et la Famille) afin de les aider à ouvrir des jardins d'enfants en milieu rural et dans les quartiers populaires des villes, et à promouvoir la qualité du service dans les institutions dont elles ont la responsabilité.

b) Le code d'encouragement des investissements : Ce code contenu dans la loi 93-120 du 27 décembre 1993 prévoit plusieurs modes d'encouragement au profit des promoteurs privés dans le domaine de l'éducation pré-scolaire.

Ces dispositions ont contribué d'une façon très concrète à la multiplication des jardins d'enfants dépendant du secteur privé et associatif, faisant passer le taux de fréquentation de 7,09% en 1990 à 14, 25% en l'an 2000.

#### **LES PRINCIPALES REALISATIONS DURANT LA DERNIERE DECENNIE**

a – L'évolution quantitative :

L'éducation pré-scolaire a connu, durant la dernière décennie , une évolution continue tant au niveau des effectifs qui passent de 43150 en 1990 à 85540 en 2000, qu'à celui du nombre de jardins d'enfants qui passe de 652 à 1585 pour la même période.

### Evolution des jardins d'enfants de 1999 à 2000

Année	Nombre de jardins selon le secteur d'appartenance			Totaux	Nombre d'enfants	Taux de Couverture
	Secteur public	Secteur associatif	Secteur privé			
1990	250	144	262	652	43150	7,09%
1991	251	150	288	689	45000	7,40%
1992	251	164	315	730	47475	7,82%
1993	254	168	364	786	49125	7,12%
1994	257	182	398	837	62654	10,40%
1995	242	236	564	1026	64490	10,75%
1996	235	242	638	1115	68108	10,42%
1997	201	246	753	1200	72316	12,15%
1998	163	264	856	1283	75048	12,61%
1999	166	291	979	1436	79012	13,16%
2000	155	262	1168	1585	85540	14,25%

#### L'évolution qualitative :

Objectifs visés : L'amélioration des services rendus dans les jardins d'enfants par le biais de :

a - L'encadrement des parents et également des animateurs exerçant dans ces établissements.

b - La révision des programmes en vigueur dans les jardins d'enfants .

c - La formation des animateurs de jardins d'enfants :

Pour améliorer les compétences pédagogiques des animateurs n'ayant pas reçu de formation spécialisée dans le domaine de l'éducation préscolaire, le Ministère de la Jeunesse , de l'Enfance et des Sports avec l'aide de l'U.N.I.C.E.F. a mené une enquête sur le terrain ayant conduit à la formation d'un groupe de formateurs et à la confection d'outils pédagogiques destinés à être utilisés dans la formation des animateurs

( programme de formation , fiches pédagogiques, supports audio-visuels) .

d) L'entretien des bâtiments et l'amélioration de l'équipement en matériel éducatif .

Le programme audio-visuel au profit de l'éducation de l'enfance dans le préscolaire :

Ce programme vise à améliorer la formation des éducateurs et des animateurs exerçant dans les jardins d'enfants ou dans des organismes et des associations ( publics ou privés) chargés de présenter des services à la famille et ce, à l'échelle nationale , régionale ou locale.

Dans cette perspective, des films ont été produits autour des différentes phases de l'évolution de l'enfant ( de la naissance jusqu'à 7 ans) .

Evaluation et suivi de l'éducation dans le préscolaire :

Le Ministère de la Jeunesse , de l'Enfance et des Sports, conscient du rôle important que joue l'éducation préscolaire dans l'épanouissement et l'équilibre de la personnalité de l'enfant et soucieux d'améliorer le rendement des structures créées au cours de la dernière décennie , a fait des efforts considérables en matière d'évaluation de programme et d'incitation à la production de matériel éducatif. Cependant il faut reconnaître , qu'en dépit de cet effort, un travail considérable reste à faire tant au plan de l'élargissement du champ d'action de l'éducation préscolaire qu'au niveau de la coordination entre les différents partenaires concernés ( Municipalités - organismes - privés) et ce pour la promotion de ce secteur et l'amélioration de son fonctionnement.

***L'ENSEIGNEMENT DE BASE  
ET  
L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE***

## LES REFORMES SUR LE PLAN JURIDIQUE

L'article premier de la loi n° 91-65 du 29 juillet 1991 est consacré aux principes et aux objectifs généraux de l'éducation dans le cadre de l'identité nationale et de l'appartenance à la civilisation arabo-musulmane. Ces principes se résument en ce qui suit :

1. Offrir aux jeunes , depuis leur prime enfance , ce qu'ils doivent apprendre afin que, chez eux, se consolide la conscience de l'identité nationale tunisienne , se développent le sens civique et le sentiment de l'appartenance à la civilisation nationale, maghrébine, arabe et islamique et s'affermisse l'ouverture à la modernité et à la civilisation humaine .
2. Préparer les jeunes à une vie qui ne laisse place à aucune forme de discrimination ou de ségrégation fondées sur le sexe, l'origine sociale , la race ou la religion.
3. Donner aux élèves la maîtrise de la langue arabe , en tant que langue nationale , de façon qu'ils puissent en faire usage, dans l'apprentissage et la production, dans les divers champs de la connaissance : sciences humaines, sciences exactes et technologie.
4. Faire en sorte que les élèves maîtrisent une langue étrangère au moins de façon à leur permettre d'accéder directement aux productions de la pensée universelle, technique, théories scientifiques , et valeurs humaines et les préparer à en suivre l'évolution et à y contribuer d'une manière propre à réaliser l'enrichissement de la culture nationale et son interaction avec la culture humaine universelle.
5. Offrir aux élèves le droit à l'édification de leur personnalité et de les aider à accéder par eux-même à la maturité, de sorte qu'ils soient élevés dans les valeurs de la tolérance et de la modération .
6. Contribuer à promouvoir leur personnalité , à développer leurs potentialités, à favoriser en eux la formation de l'esprit critique et de la volonté efficiente de sorte que, peu à peu, leur soient inculqués la rationalité et la modération du

jugement , le comportement empreint de confiance en soi, l'esprit d'initiative et la créativité dans le travail.

7. Réaliser l'équilibre dans l'éducation des jeunes générations entre les diverses matières d'enseignement de sorte que les intérêts portés aux sciences, aux humanités, à la technique, à la dextérité manuelle ainsi qu'aux dimensions cognitives, morales, effectives et pratiques soient équivalents.
8. Permettre aux élèves d'exercer les activités physiques et sportives en tant que partie intégrante de la formation éducative.
9. Préparer les jeunes à affronter l'avenir en les exerçant dans les divers cycles de l'enseignement, à l'auto formation afin qu'ils puissent à la sortie du système éducatif , suivre les mutations rapides que connaît l'époque moderne et y contribuer positivement .
10. Habituer les élèves à aimer le travail et à en considérer la valeur morale et le rôle effectif dans la formation de la personnalité, la sauvegarde de la nation et la contribution à l'épanouissement de la civilisation humaine.
11. Faire assumer à l'activité éducative son rôle dans la marche globale du pays par la formation des aptitudes et compétences capables d'assumer les devoirs de développement intégral que cette marche nécessite.
12. Veiller , à toutes les étapes de l'activité éducative , dans ses programmes et dans ses méthodes, à susciter la conscience de la citoyenneté et le sens civique afin que , à la sortie de l'école tunisienne , l'élève soit un citoyen chez qui la conscience des droits n'est pas séparable de l'accomplissement des devoirs conformément aux exigences de la vie humaine dans une société civile et institutionnaliste fondée sur le caractère indissociable de la liberté et de la responsabilité.

Par ailleurs, la loi a institué de nouvelles dispositions touchant des aspects fondamentaux du système éducatif dont notamment :

-La gratuité de l'enseignement à tous ceux qui sont en âge d'être scolarisé ;

- L'égalité des chances de tous les élèves tant qu'ils sont à même de poursuivre régulièrement leurs études selon les règlements en vigueur.
- Assurer , autant que faire se peut , les conditions adéquates permettant aux handicapés et aux élèves accusant un retard scolaire de bénéficier de leur droit à l'éducation scolaire.
- Instaurer un enseignement de base de 9 ans obligatoire pour tous les enfants de 6 à 16 ans.
- Dans les deux degrés de l'enseignement de base, toutes les matières concernant les humanités, les sciences et les techniques sont enseignées en arabe.
- L'enseignement de base est sanctionné par un examen national, les admis à cet examen obtiennent le « diplôme de fin d'études de l'enseignement de base ».

## **LES REFORMES TOUCHANT A L'ORGANISATION , AUX STRUCTURES ET A LA GESTION DU SYSTEME EDUCATIF**

Outre la définition des principes fondamentaux sur lesquels repose le système éducatif et les objectifs assignés à l'école tunisienne , la loi du 29 juillet 1991 a introduit de profonds changements structurels .

### **1- L'ENSEIGNEMENT DE BASE**

L'innovation la plus importante de la réforme est l'institution , après une large consultation, d'un enseignement de base de 9 ans, obligatoire et gratuit, qu'il faut assurer à tous les enfants. Il est couronné par un examen national pour l'obtention du Diplôme de fin d'Etude de l'Enseignement de base.

Cet enseignement est organisé en deux cycles d'études complémentaires.

a- Le premier cycle : D'une durée de six ans, il a pour objectif de faire acquérir à l'élève les instruments de la connaissance, les mécanismes fondamentaux de l'expression orale et écrite, de la lecture et du calcul, et de contribuer au développement de son esprit, de son intelligence pratique, de son sens artistique et de ses potentialités corporelles et manuelles, ainsi qu'à son éducation religieuse et civique.

b-Le second cycle : D'une durée de trois ans , il a pour objectif de consolider la formation reçue par l'élève au premier cycle et de lui procurer, à travers les différentes matières enseignées, une formation générale qui renforce ses capacités intellectuelles et développe ses aptitudes pratiques afin de lui permettre de poursuivre sa scolarité ou de s'insérer dans la vie professionnelle en tant que citoyen responsable.

### **2. L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE**

L'enseignement secondaire est ouvert à tous les titulaires du « diplôme de fin d'études de l'enseignement de base ». Il a pour objectif de dispenser aux jeunes une formation générale équilibrée ; il leur permet d'acquérir une culture générale qui les rend aptes à maîtriser l'une des branches du savoir afin qu'ils puissent, soit poursuivre leurs études dans le cycle universitaire, soit s'insérer dans la vie pratique.

Il comporte deux cycles d'une durée de deux ans chacun :

- Le premier cycle : commun à tous les élèves , conduit, après orientation, à l'une des sections du deuxième cycle.
- Le second cycle : Il se subdivise en cinq sections : lettres, mathématiques, technique, sciences expérimentales, économie et gestion.

L'enseignement secondaire est sanctionné, dans chacune de ses sections, par un examen national . Les admis à cet examen obtiennent le diplôme du baccalauréat.

### 3) L' ENSEIGNEMENT PRIVE

Le Ministère de l'Education contrôle administrativement et pédagogiquement les établissements privés dispensant un enseignement de base ou secondaire. La loi du 29 juillet 1991 a consacré tout un chapitre à l'enseignement privé fixant les conditions pour ouvrir un établissement , les qualifications requises du personnel enseignant et de direction et l'obligation de suivre les programmes d'études officiels.

#### a/ Statistiques concernant les élèves et les établissements :

Cycle d'enseignement	1999 - 2000		2000 - 2001	
	Etablissements	Elèves	Etablissements	Elèves
1er cycle de l'enseignement de base	41	10066	40	10461
2ème cycle E.B + Secondaire	316	57359	302	49682
Totaux	357	67425	342	60143

#### b/ Résultats enregistrés aux examens nationaux dans l'enseignement privé :

Examen	1998 - 1999	1999 - 2000
Diplôme de fin de l'enseignement de base	7,9 %	13,79%
Baccalauréat	25,8 %	23,25%

#### **4) L'EDUCATION SPECIALISEE**

Partant du principe d'égalité sociale, l'Etat a mis en place un ensemble de programmes qui visent à intégrer les handicapés dans la vie sociale et professionnelle .

a) Le programme d'intégration dans les institutions d'enseignement et de formation.

Ce programme vise à accueillir tous les handicapés qui peuvent être intégrés dans le milieu scolaire normal, et ce en application de l'article 4 de la loi n°65/91 relative au système éducatif.

Dans ce cadre , des mesures ont été prises concernant les enfants handicapés scolarisés :

- l'extension de l'âge de la première inscription à l'école et l'institution d'une permission de se réinscrire après une longue période d'absence pour soins.
- L'aménagement des espaces et la fourniture d'appareils pour faciliter la locomotion dans et vers les écoles.
- L'institution de mesures spéciales adaptées à leur condition pendant la poursuite des cours et pour les examens et les concours.

##### Intégration totale

L'intégration totale concerne les élèves légèrement handicapés et qui poursuivent normalement le cursus scolaire . Les statistiques du Ministère de l'Education montrent que 8500 élèves appartenant à cette catégorie poursuivent leurs études dans l'enseignement de base en 1999-2000.

##### L'intégration partielle

Elle concerne des catégories de sourds-muets ou accusant un retard mental. Pour ces élèves, il est prévu dans le cursus scolaire des méthodes d'enseignement adaptés.

## **LES REFORMES TOUCHANT A LA POLITIQUE EDUCATIVE, AUX METHODES PEDAGOGIQUES ET AUX MODES D'EVALUATION**

La politique éducative tunisienne repose sur des références nationales qui s'inspirent de la spécificité du peuple tunisien, de son histoire, de sa civilisation et de sa culture.

Elle répond d'autre part, aux aspirations de la société et à ses attentes et soutient son projet de développement.

Et pour assurer le suivi de la réalisation des objectifs assignés à l'école , la loi n°65-91 du 29 juillet 1991 stipule , dans son article 20, que « **le système éducatif, ses programmes et ses méthodes sont soumis à une évaluation périodique dans le but d'en assurer le perfectionnement continu et l'adaptation au progrès des connaissances et d'en améliorer le rendement** ».

Les différentes opérations d'évaluation menées ont permis d'introduire plusieurs améliorations :

### a) Au niveau de l'établissement scolaire :

- Mise en place de cellule d'écoute afin d'améliorer le climat et la communication au sein de l'établissement.
- Adoption de mesures de soutien au profit des établissements qui connaissent des difficultés et enregistrent des résultats en dessous de la moyenne nationale.
- Réduction des effectifs dans les classes surchargées,
- Révision du calendrier scolaire dans le sens d'un meilleur équilibre entre travail et repos.

### b) Au niveau des apprentissages et de l'évaluation.

- Généralisation de l'approche par les compétences de base.
- Adoption de la pédagogie de la réussite et révision du système d'évaluation.
- Développement et modernisation des outils pédagogiques.
- Renouvellement des méthodes de la formation continue des enseignants et mise à jour de leurs connaissances et de leurs pratiques.

c) Au niveau des programmes et des manuels scolaires.

- Allègement des programmes
- Réduction du nombre des manuels scolaires et amélioration des méthodes d'apprentissage.

## **Les objectifs et les principales caractéristiques des réformes actuelles**

Jamais le système éducatif tunisien n'a connu de réforme aussi radicale et de changements aussi profonds que ceux adoptés au cours de la dernière décennie du vingtième siècle . Dans cette perspective, toutes les composantes des curricula ( finalités, objectifs, programmes, manuels scolaires, emplois du temps, et procédures d'évaluation) ainsi que d'autres domaines relevant de l'éducation comme la formation professionnelle, l'éducation préscolaire et l'enseignement des adultes ont fait l'objet d'une révision intégrale à la lumière des nouvelles orientations définies par la loi 91/65 du 29 juillet 1991.

- Quels sont les objectifs de ces réformes ?
- Quelles sont les caractéristiques des réformes engagées aux différents cycles d'enseignement ?

### **• L'enseignement de base :**

Compte tenu des spécificités psychologiques, affectives et sociales qui caractérisent cette étape dans l'âge de l'individu ( 5 – 16 ans) et vu son rôle déterminant dans l'épanouissement de la personnalité en devenir du jeune enfant et dans la construction progressive de ses attitudes et de son échelle de valeurs, la réforme s'est fixée les objectifs suivants :

- \* Instaurer un enseignement de base obligatoire et gratuit d'une durée de 9 ans garantissant à tous les élèves une formation fondamentale ( savoirs, savoir-faire, savoir-être) les mettant à l'abri de l'analphabétisme et leur permettant soit de poursuivre leurs études, soit de s'insérer dans la vie active.
- \* Rénover les programmes d'études dans toutes leurs composantes : matières, contenus, horaires et coefficients.
- \* Introduire de nouvelles approches pédagogiques et de nouveaux procédés d'évaluation des élèves.
- \* Garantir l'égalité des chances par une lutte efficace contre l'échec scolaire et l'abandon précoce.
- \* Améliorer le rendement quantitatif et qualitatif du système éducatif.

\* L'ancrage du principe de « l'école pour tous » dans les faits en garantissant à tous l'égalité des chances.

\* Mettre en place un système d'évaluation rationnel et efficace pouvant contribuer à l'amélioration de l'acte éducatif et à l'instauration de la pédagogie de la réussite et de la société du savoir.

\* L'ouverture de l'institution éducative sur son milieu afin qu'elle soit au diapason de l'évolution et des transformations qui s'opèrent autour d'elle.

#### **• L'enseignement secondaire :**

En ce qui concerne l'enseignement secondaire, la réforme a introduit les changements suivants :

- Restructuration et diversification des filières offrant plus de choix aux élèves .
- Amélioration des mécanismes d'orientation des élèves .
- Instauration dans les établissements scolaires d'un climat de convivialité par la mise en place de cellules d'écoute et de conseil et l'amélioration de la vie scolaire .
- Amélioration de la gestion administrative des établissements par une meilleure formation du personnel et la mise en réseau des établissements.

#### **Prospection et perspectives d'avenir : L'école de demain :**

Soucieux de préparer au mieux le système éducatif tunisien à affronter les défis du XXI<sup>ème</sup> siècle, le Président de la République a ordonné en 1997, à l'occasion du dixième anniversaire du Changement , que soient constituées des commissions de réflexion sur la mission de l'école de demain et ce, à la lumière des mutations scientifiques , technologiques et économiques d'une part et en prenant en considération les exigences des plans de développement nationaux d'autre part.

Et, en application des directives présidentielles, une commission nationale élargie, composée de représentants de ministères ,d'organismes et de structures ayant des relations avec l'éducation ou la formation professionnelle, a été constituée au début du mois de janvier 1998. Les travaux de la commission et des différents groupes qui lui sont rattachés ont duré plus de 24 mois au cours desquels un colloque international (mai 1998) sur le thème a été organisé avec la collaboration de

la Banque Mondiale et auquel ont participé des experts nationaux et internationaux venus de pays ayant développé des expériences originales en matière de réforme de système éducatif.

Pour approfondir l'étude de la question, des séminaires locaux et régionaux ayant regroupé plus de vingt cinq mille participants ( exerçant dans l'éducation ou ayant des rapports avec ce secteur) ont été organisés au cours du mois de mai 1999 et ont été couronnés par une consultation nationale élargie ( octobre 2000) .

La multiplication des consultations sur l'école de demain émane de l'attachement des pouvoirs publics à impliquer le maximum de tunisiens et tunisiennes de manière à ce que de leurs suggestions et de leurs attentes concernant l'école du XXIème siècle soient prises en considération.

- A l'issue de cette phase préparatoire , le Président de la République a ordonné au cours du mois de novembre 2000 de mettre en place une stratégie opérationnelle pour l'instauration de l'école de demain à la lumière des orientations et des propositions qui ont été dégagées lors des consultations, particulièrement celles concernant l'usage des technologies modernes de communication, l'enseignement des langues étrangères et de l'informatique et la diversification des filières et la multiplication des passerelles pour une orientation judicieuse des élèves .

## LES PRINCIPALES REALISATIONS DE LA DERNIERE DECENNIE

### Les réalisations quantitatives

#### **Le premier cycle de l'enseignement de base.**

Au cours des dernières années , l'effectif des élèves fréquentant le premier cycle de l'enseignement de base a connu une diminution notable tel que le montre le tableau ci dessous :

**Nombre d'élèves du 1er cycle de l'enseignement de base**

Année scolaire	92/93	93/94	94/95	95/96	96/97	97/98	98/99	99/2000
Nombre d'élèves	1432112	1467411	1472844	1450101	1441143	1440479	1432896	1403729

Deux raisons expliquent cette tendance : La maîtrise des naissances et les taux élevés enregistrés dans le passage à la 7ème année de l'enseignement de base.

Il est à noter cependant qu'en dépit de la diminution du nombre global des élèves , celui des classes et des salles continue à augmenter en raison de la création de nouvelles écoles .

**Evolution du nombre de classes , de salles et écoles dans le 1er cycle de l'enseignement de base**

Année scolaire	97/98	98/99	99/2000
Nombre de classes	47208	47299	47476
Nombre de salles	27129	27262	27510
Nombre d'écoles	4417	4441	4456

Cette évolution a entraîné une amélioration du taux d'encadrement . En effet, l'effectif –classe qui était en moyenne de 31,3 en 1994-1995 est descendu à 29,6 en 1999-2000.

En ce qui concerne le nombre d'enseignants du 1er cycle de l'enseignement de base il a continué à augmenter malgré la diminution constante du nombre d'élèves signalée précédemment .

**Evolution du nombre des enseignants de la 1er cycle de l'E.B**

Année scolaire	1995/1996	1996/1997	1997/1998	1998/1999	1999/2000
Nombre d'enseignants	59432	59623	59708	59877	60333

Cette tendance a permis d'améliorer le nombre d'élèves par enseignant qui est descendu à 23,3 pour l'année scolaire 1999/2000 contre 25,13 en 1995.

Les indicateurs précédemment énumérés concernant l'allègement des effectifs classes et le nombre d'élèves par enseignant ont eu des répercussions positives sur l'amélioration du rendement interne de l'école en matière des taux de passage d'une classe à une autre et également des taux de redoublement et d'abandon scolaire.

**A- Taux de passage dans le 1er cycle de l'enseignement de base**

Année scolaire	1er année	2ème année	3ème année	4ème année	5ème année	6ème année	Totaux
1993/1994	85,1%	84,9%	81,3%	82,5%	78,7%	59,3%	79,0%
1994/1995	85,2%	84,6%	81,5%	82,4%	77,2%	58,8%	78,4%
1995/1996	85,9%	85,1%	82,7%	83,1%	77,8%	63,4%	79,6%
1996/1997	84,7%	83,3%,	79,9%	80,3%	73,6%	61,4%	77,0%
19987/1999	85,2%	84,4%	81,3%	82,4%	76,4%	61,8%	78,3%
1998/1999	87,3%	86,2%	83,6%	84,7%	77,8%	67,5%	80,8%
1999/2000	88,2%	86,5%	84,8%	86,0%	80,0%	75,0%	83,3%

**B- Taux de redoublement dans le 1er cycle de l'enseignement de base**

Année scolaire	1er année	2ème année	3ème année	4ème année	5ème année	6ème année	Totaux
1993/1994	13,7%	14,4%	16,6%	14,6%	16,3%	24,0%	16,5%
1994/1995	13,8%	14,8%	16,5%	15,0%	18,1%	25,4%	17,2%
1995/1996	12,7%	13,9%	15,2%	13,7%	16,9%	23,0%	16,0%
1996/1997	14,0%	15,8%	18,1%	16,7%	21,7%	31,0%	19,7%
19987/1999	13,7%	14,7%	16,5%	14,7%	19,1%	29,7%	18,3%
1998/1999	11,6%	12,9%	14,4%	12,6%	17,8%	24,8%	15,9%
1999/2000	10,9%	12,6%	13,5%	11,3%	15,7%	18,1%	13,8%

### C- Taux d'abandon scolaire dans le 1er cycle de l'enseignement de base

Année scolaire	1er année	2ème année	3ème année	4ème année	5ème année	6ème année	Totaux
1993/1994	1,2%	0,79%	2,1%	2,9%	5,0%	16,7%	4,6%
1994/1995	1,0%	0,6%	2,0%	2,6%	4,7%	15,7%	4,4%
1995/1996	1,4%	1,0%	2,1%	3,2%	5,3%	13,6%	4,4%
1996/1997	1,3%	0,93%	2,0%	3,0%	4,7%	7,6%	3,3%
19987/1999	1,1%	0,9%	2,2%	2,9%	4,5%	8,5%	3,4%
1998/1999	1,1%	0,9%	1,9%	2,7%	4,4%	7,7%	3,2%
1999/2000	0,9%	0,9%	1,6%	2,6%	4,3%	6,9%	2,9%

### Le deuxième cycle de l'enseignement de base et l'enseignement secondaire

Le nombre d'élèves du 2e cycle de l'enseignement de base et du secondaire a enregistré une augmentation croissante au cours de la dernière décennie et ce, en raison de la réduction du taux d'abandon scolaire dans le 1er cycle de l'enseignement de base, d'une part et également en raison de l'augmentation des taux de passage de la 6ème année à la 7ème année de l'enseignement, d'autre part, tel que le montre le tableau ci-dessous :

#### Evolution du nombre d'élèves dans le 2ème cycle de l'enseignement de base et le secondaire

Année scolaire	Garçons	Filles	Totaux
1989/1990	268220	216870	485090
1994/1995	342167	320055	662222
1999/2000	443917	464331	908248

L'évolution qu'a connu le nombre d'élèves dans le 2e cycle de l'enseignement de base et le secondaire a nécessité la construction de plusieurs collèges et lycées, tel que le montre le tableau ci-dessous.

#### Evolution du nombre des collèges et lycées

Année scolaire	1989/1990	1994/1995	1999/2000
Nombre d'établissements	546	712	985

Cette augmentation du nombre d'élèves a entraîné également le recrutement d'un nombre important d'enseignants, comme le montre le tableau ci-dessous :

**Evolution du nombre d'enseignants dans  
le 2ème cycle de l'enseignement de base et l'enseignement secondaire**

Année scolaire	Garçons	Filles	Totaux
1989/1990	14799	9057	23856
1994/1995	16393	11392	27785
1999/2000	23220	19157	42377

Qu'en est-il du nombre d'élèves par classe et par enseignant ? Le tableau suivant nous donne la réponse .

Année scolaire	Moyenne d'élèves par classe	Moyenne d'élèves par enseignant
1994/1995	35,2	23,8
1999/2000	32,9	21,4

Et pour détailler davantage ces statistiques nous présentons deux tableaux , le 1er concerne le 2ème cycle de l'enseignement de base et le second concerne l'enseignement secondaire.

Niveau d'étude	Nombre d'élèves	Moyenne d'élèves par classe
7ème année	220332	35,6
8ème année	185152	35,0
9ème année	149630	29,8
Totaux	555114	33,6

**Répartition des élèves du secondaire en fonction du niveau d'étude  
et la moyenne élèves par classe pour l'année scolaire 1999/2000**

Niveau d'étude	Nombre d'élèves	Moyenne d'élèves par classe
1er année secondaire	99901	35,2
2ème année secondaire	91924	35,0
6ème année secondaire	79266	31,0
7ème année secondaire	82043	27,0
Totaux	353134	31,9

Les principales réalisations sur le plan qualitatif :

Après la mise en place de la réforme de 1991, et après avoir résolu les problèmes d'ordre quantitatif , les efforts se sont concentrés au cours de la dernière décennie sur l'amélioration du rendement de l'institution éducative. Dans cette perspective diverses initiatives ont été prises .dont notamment :

#### a/ Au niveau des programmes et des manuels scolaires :

##### • La révision des programmes :

Dans un souci d'efficacité pédagogique , les nouveaux programmes ont été formulés en terme d'objectifs généraux et spécifiques à atteindre. Par ce passage d'une perspective thématique à une approche par les objectifs , les programmes ont gagné en clarté et en rigueur conduisant par là même à une amélioration des protocoles d'évaluation des acquis des élèves .

Cependant , devant l'accroissement extrêmement rapide des connaissances et pour contrer la propension à l'encyclopédisme constatée chez beaucoup d'enseignants, une vaste opération d'allégement des programmes a été effectuée les débarrassant des contenus superflus, des objectifs de détails et permettant, dans la foulée une meilleure intégration des savoirs enseignés.

Cette opération a concerné aussi bien les programmes de l'enseignement de base (96/97) que ceux du secondaire (1997/1998) et celle ci a été réalisée après une large consultation menée sur le terrain ayant commencé par les enseignants pour l'atteindre en fin de parcours les professeurs de l'enseignement supérieur en passant bien entendu par les encadreurs pédagogiques.

Il est à noter enfin que cette opération a conduit à la suppression de 20% des contenus des programmes et a permis de dégager des plages horaires au profit des actions de soutien pour les élèves en difficultés.

##### •La révision des manuels scolaires :

En prolongement avec l'opération d'allégement qui a concerné les programmes , le Ministère a entamé dès le début de l'année scolaire 1997/1998 la révision des manuels scolaires en vue d'adapter leurs contenus aux programmes allégés . Cette opération a permis de réduire sensiblement le monde des manuels scolaires qui passent, pour l'enseignement de base, de 76 à 41.

##### •Production de guides pour les enseignants :

Soucieux de faciliter la tâche aux enseignants particulièrement après les modifications qui ont touché les programmes et les manuels scolaires, le Ministère a fait élaborer plusieurs guides méthodologiques destinés à aider les praticiens à préparer les leçons surtout pour les disciplines non pourvus de manuels.

C'est ainsi que 25 nouveaux guides de référence ont été mis à la disposition des enseignants exerçant dans les deux cycles de l'enseignement de base .

Par ailleurs 125 guides méthodologiques ont été élaborés à l'intention des enseignants exerçant dans tous les niveaux d'enseignement .

b) Au niveau de l'équité à l'école de l'ancrage du principe de l'égalité des chances pour tous les élèves.

Cette orientation est concrétisée à travers les mesures suivantes :

- La réduction de l'abandon scolaire précoce.
- L'instauration d'un programme d'action social dans le milieu scolaire.
- La création de bureaux d'écoute et de conseil .
- La mise en place des zones d'éducation prioritaire .

Maintenant que la scolarisation des enfants de 6 ans est quasi universelle, la mission de l'école est désormais d'assurer la réussite de tous. Pour rendre l'égalité des chances effectives, une politique des « discrimination positive » a été amorcée, surtout dans les zones où les établissements scolaires enregistrent des résultats inférieurs à la moyenne régionale ou nationale.

Il s'agit d'accorder à certaines zones ou régions:

- Des ressources humaines et matérielles supplémentaires permettant une mise à niveau des établissements scolaires.

- Une dotation spéciale en enseignants et en personnels divers qui permettrait de réduire l'effectif moyen des élèves par classe , d'améliorer le taux d'encadrement et par conséquent d'offrir de meilleures conditions d'apprentissage.

En outre une organisation pédagogique plus souple et des actions vigoureuses d'aide et de soutien aux élèves en difficulté ne manqueront pas d'avoir un impact positif sur le rendement des écoles concernées.

Une carte des zones d'éducation prioritaire est déjà élaborée et est entrée en vigueur à partir de la rentrée 2000/2001.

Cette innovation pédagogique constituera sûrement un acquis supplémentaire pour l'école républicaine, une école pour tous offrant sa chance à chacun.

c) L'enseignement des langues étrangères.

Etant donné l'importance des langues étrangères et leur rôle dans l'ouverture sur la modernité et la civilisation universelle, le Ministère a consolidé l'enseignement des langues étrangères en adoptant les mesures suivantes :

- L'instauration de l'enseignement en 1996/1997 de l'anglais à partir de la 8ème année de l'enseignement de base au lieu de la 1ère année de l'enseignement secondaire , et ainsi , l'enseignement obligatoire de cette langue s'étendra sur 6 ans au lieu de 4.

Cette décision a nécessité l'élaboration de nouveaux programmes et des manuels scolaires pour les six niveaux concernés. Par ailleurs. L'enseignement de l'italien, l'allemand et l'espagnol, en tant que 3èmes langues, a été introduit dès la deuxième année de l'enseignement secondaire.

Le tableau ci dessous montre l'évolution du nombre d'élèves ayant choisi une troisième langue et celle de nombre de professeurs enseignant ces langues.

Année scolaire	Nombre global d'élèves				Nombre d'enseignants			
	96/97	97/98	98/99	99/00	96/97	97/98	98/99	99/00
Espagnol	8665	9878	10537	11065	45	53	58	66
allemand	14192	15018	17603	19761	91	100	107	125
Italien	16492	16367	20448	19073	102	113	121	130

d) Le développement d'approches pédagogiques et la rénovation des méthodes d'apprentissage.

\* L'instauration de l'approche par les compétences :

L'approche par les compétences est un modèle pédagogique, qui peut, s'il est appliqué comme il se doit, aider à réaliser une éducation efficace pour tous .

• L'approche par les compétences a démarré à titre expérimental au cours de l'année scolaire 1995/1996 et ce, dans 63 écoles réparties sur 8 gouvernorats.. Dans les années suivantes, l'expérience a touché 476 écoles, soit 10% du nombre total ainsi des effectifs élèves .

- L'évaluation interne et externe de l'expérience a été réalisée au cours de l'année 1999 et a permis de constater une amélioration qualitative au niveau des acquis des élèves et quantitative sur le plan des résultats globaux.

- L'approche par les compétences a été intégrée au sein de la stratégie préconisée par le Ministère de l'Education pour améliorer le rendement de l'école et la réduction de l'échec scolaire.

- Au cours de l'année scolaire 1999/2000, le nombre des écoles appliquant l'approche par les compétences a atteint 937 réparties sur toutes les circonscriptions du primaire.

Le nombre d'élèves bénéficiant d'un enseignement selon cette approche a atteint 281574 et le nombre d'enseignants concernés par ce projet 12791 soit 21% des écoles, des élèves et des enseignants .

Cette approche étant adoptée, sa généralisation a été minutieusement programmée. Il est prévu qu'en 2003-2004 elle sera appliquée dans toutes les classes du premier cycle de l'enseignement de base.

#### E - La généralisation des nouvelles techniques d'informatique et de communication (NTIC):

Conformément aux orientations du neuvième plan relatives à la généralisation de l'enseignement de l'informatique dans le secondaire, des laboratoires d'informatique ont été créés en vue d'enseigner cette discipline aux élèves des classes terminales. Par ailleurs cette matière est devenue obligatoire pour les sixièmes années ( section technique et section économie et gestion) dès l'année scolaire 1999/2000.

Quant au nombre d'élèves étudiant l'informatique, il est passé de 48000 au cours de l'année scolaire 97/98 à 72000 en 99/2000. Le nombre de professeurs de cette discipline a atteint 550.

En ce qui concerne les autres sections, la généralisation de cette discipline sera réalisée selon le calendrier suivant :

- Sections mathématiques et sciences expérimentales : 2000/2001.
- Section lettre au cours de l'année 2001/2002.

Le Ministère de l'éducation encourage également les initiatives concernant l'utilisation de l'informatique dans l'enseignement de certaines disciplines . Dans cette perspective, l'ordinateur est devenu un outil fondamental dans l'enseignement de la technologie.

Par ailleurs, le Ministre a procédé à la révision des programmes d'informatique destinés pour le sixièmes et les septièmes années en vue d'actualiser leurs contenus.

**Tableau recensant les différentes réalisations dans le cadre de la vulgarisation de l'informatique dans les établissements scolaires.**

Domaines d'intervention	Réalizations effectuées			En cours de réalisation	Réalisations prévues	Prévisions du Ixe plan
	1997 Année scolaire 97-98	1998 Année scolaire 98-99	1999 Année scolaire 99-2000	2000 Année scolaire 2000-2001	2001 Année scolaire 2001-2002	

**Equipement des laboratoires dans les établissements secondaires**

Nouveaux labos	80	80	220	80	30	480
Nombre global de labos	222	279	402	482	512	

**Liaison au réseau Internet**

Liaison des lycées	-	50%	10%	100%	100%
Liaison des collèges	-	-	10%	50%	100%
Liaison d'écoles primaires	-	-			Ecoles pilotes

**Ressources humaines**

Recrutement de professeurs d'informatique	50	54	146	170	170	720
Nombre global de professeurs d'informatique	350	404	550	720	840	

### Enseignement de l'informatique

Nombre d'élèves étudiant l'informatique	48000	54000	72000	100000	125000	108000
---	-------	-------	-------	--------	--------	--------

### Formation en matière des technologies de communication

Personnel enseignant	2000	4000	5000	8000	8000	720
cours d'inspection	20	50	160	300	300	

#### **f- La bibliothèque scolaire :**

Conscient de la nécessité de diversifier les sources de connaissances pour les élèves et les enseignants, le Ministère a poursuivi son effort en matière d'équipement des bibliothèques scolaires en ouvrages publiés Arabe et en Français dans divers domaines du savoir ( littérature - philosophie - sciences - technologie - économie)

Dans ce contexte et pour répondre aux besoins sans cesse croissants des établissements scolaires, l'acquisition des ouvrages de bibliothèques a été centralisée depuis 1991 en raison des nombreux avantages que procure cette formule et en vue d'une meilleure utilisation des fonds alloués à ce secteur éducatif.

#### **G. Les Ecoles des Métiers**

Pour combattre l'abandon précoce et réduire le nombre d'élèves qui quittent l'école sans qualification il a été créé des Ecoles de Métiers. Ce sont des établissements qui assurent une formation professionnelle scolaire tout en continuant à dispenser un enseignement général. A la sortie , les élèves peuvent intégrer un cycle supérieur dans la formation professionnelle, ou s'engager dans la vie active.

#### **H. Garantir un enseignement de qualité.**

Ayant atteint une scolarisation quasi universelle des enfants de 6 ans, le système éducatif tunisien se fixe comme objectif de garantir à tous les élèves un enseignement de qualité les dotant des compétences nécessaires à l'intégration réussie dans la vie sociale et économique .

Les mesures les plus importantes prises pour améliorer la qualité de l'éducation sont :

- Développement du système de formation continue des enseignants.

Pour atteindre les objectifs de la réforme, la Tunisie a mis en place un dispositif performant pour le recyclage des enseignants et la mise à jour de leurs compétences tant scientifiques que professionnelles.

Ce dispositif repose sur les principes suivants :

- ❖ Gratuité de la formation, l'Etat se chargeant de toutes les dépenses y afférentes.
- ❖ Chaque enseignant est tenu de suivre 30 heures de formation continue par an.
- ❖ Diversification de la formation
- ❖ Introduction des TIC dans la formation
- ❖ Décentralisation de la formation pour la rapprocher des usagers par la création de 23 centres régionaux de formation continue (CREFOC).
- ❖ Formation de formateurs compétents choisis parmi les inspecteurs et les professeurs du secondaire .

- \* Amélioration continue des programmes d'étude

Les programmes officiels sont soumis à une révisions continue afin de les mettre à jour et les faire suivre l'évolution rapide des savoirs.

Les contenus des apprentissages et les approches pédagogiques doivent être en cohérence totale avec les principes éducatifs affirmés par la loi du 29 juillet 1991 :

- Intégrer l'éducation à la citoyenneté, à la démocratie et aux droits de l'homme d'une façon explicite dans les programmes de l'éducation civique et implicitement dans les autres disciplines.
- Apprendre les langues étrangères dans une perspective d'ouverture à l'autre et de connaissance des civilisations humaines.
- Développer les programmes de l'éducation islamique dans le sens de la tolérance et d'une lecture progressiste des textes religieux.
- Généraliser l'enseignement de la philosophie dans toutes les sections du baccalauréat afin d'exercer les esprits à la critique , au rationalisme et à la relativité.
- Faire de l'enseignement de la géographie et de l'histoire un apprentissage de l'objectivité et de l'argumentation fondée sur l'analyse des documents.
- Introduction de textes scientifiques permettant de suivre l'évolution de la pensée et des problématiques de la science.

Par ailleurs, les méthodes et pratiques pédagogiques ont été conçues de telle sorte qu'elles favorisent l'acquisition de ces compétences et des attitudes du savoir-être.

### **L'intérêt accordé au personnel d'encadrement pédagogique**

L'amélioration de la qualité de l'apprentissage passe par le renforcement de l'encadrement pédagogique. Etant donné le rôle joué par l'inspection pédagogique dans l'encadrement et la formation des enseignants, le Ministère d'Education ne cesse de renforcer le corps des inspecteurs.

Aussi le nombre d'inspecteurs a-t-il progressivement évolué dans le primaire améliorant ainsi le taux d'encadrement.

#### ***Evolution du nombre d'inspecteurs dans le primaire***

Année scolaire	Nombre d'enseignants	Nombre d'inspecteurs	Nombre d'enseignants par inspecteur
95/96	59423	387	154
96/97	59623	406	147
97/98	59708	416	144
98/99	59877	416	144
99/00	60333	408	148

De même, la qualité de l'encadrement s'est améliorée par la révision des textes régissant l'inspection et l'assistance pédagogique dans le sens d'un renforcement de l'aide de proximité et de la fonction diagnostique et régulatrice du rapport d'inspection.

Dans le 2ème cycle de l'enseignement de base et l'enseignement secondaire, le taux d'encadrement, tout en s'améliorant, reste en de ça des besoins pour des raisons tenant au flux grandissant d'enseignants dans les collèges et les lycées.

#### ***Evolution du nombre d'inspecteurs dans les collèges et les lycées***

Année scolaire	Nombre d'enseignants	Nombre d'inspecteurs	Taux d'encadrement
96/97	35540	165	215
97/98	38472	189	203
98/99	41073	209	196
99/00	44428	220	201

Pour hisser la fonction d'encadrement au niveau des exigences d'une école de qualité, la stratégie du Ministère consiste à agir simultanément sur la formation des inspecteurs en les outillant au niveau des compétences d'évolution et d'innovation pédagogique, sur l'amélioration du taux d'encadrement par un recrutement plus substantiel et sur l'amélioration des conditions matérielles des inspecteurs.

### - Réduction des effectifs dans les classes

Le premier cycle de l'enseignement de base a enregistré au cours de l'année scolaire 2000/2001 une baisse de 421 classes en comparaison avec l'année scolaire 1999/2000. De même, le nombre d'élèves dans ce cycle a diminué de 40.000 élèves. La densité moyenne est passée de 30.4 à 29.0 élèves par classe.

Le tableau suivant montre l'évolution du nombre moyen d'élèves par classe dans les zones (c) communales et les zones non communales (N C) :

		96/97	97/98	98/99	99/2000	2000/2001
Elèves	C	887436	882564	876032	859099	83997
	N.C	553707	557915	556864	544630	526395
	TOTAL	1441143	1440479	1432896	14033729	1363392
Classes	C	27820	27625	27533	27387	27087
	N.C	19555	19583	19766	20098	19968
	TOTAL	47375	47208	47299	47476	47055
Densité	C	31.9	31.9	31.8	31.4	30.9
	N.C	28.3	28.05	28.2	27.1	26.4
	TOTAL	30.4	30.5	30.3	29.6	29.0

Il convient de remarquer que les chiffres donnés concernant la densité par classe ne constituent qu'une moyenne. On relève en effet que dans 13% des classes. Ce chiffre était de 2.8% élève par classe en 1998.

Pour les classes à sections, leur nombre est en baisse. Il est passé de 1431 classes réparties sur 694 écoles dont 612 dans des zones non communales en 1999/2000, (soit 2.9% de l'ensemble des classes).

Le nombre de classes à section s'est stabilisé en 2000/2001.

## Le deuxième cycle de l'enseignement de base et l'enseignement secondaire:

Dans le 2ème cycle de l'enseignement de base et l'enseignement secondaire, le nombre de classes est passé de 22409 en 1996/97 à 29240 en 2000/01.

Le nombre moyen d'élèves par classe est en baisse (35.2 en 1996/97 et 32.97 en 2000/01).

La densité par classe reste assez élevée dans les collèges et les lycées du fait de l'amélioration des taux de passage dans le primaire.

Des efforts énormes ont été faits ces dernières années (construction de collèges et de lycées) pour maintenir le nombre moyen d'élève à un niveau raisonnable. De même, des mesures ont été prises pour fixer le nombre maximum d'élèves à 32 en 9ème année de l'enseignement de base et à 30 en 4ème année de l'enseignement secondaire.

### ***Evolution du nombre de classes et du nombre d'élèves par classe***

	96/97		97/98		98/99		99/00		00/01	
	Nombre de classes	Densité moyenne	Nombre de classes	Densité moyenne	Nombre de classes	Densité moyenne	Nombre de classes	Densité moyenne	Nombre de classes	Densité moyenne
2ème cycle Ens.B	12697	35.9	13362	35.1	14934	34.6	16500	33.6	17264	33.6
Ens.Sec	9712	34.4	10610	34.2	10447	34.3	11069	31.9	11948	32.0
	22409	35.2	32992	34.7	25381	34.5	27569	32.9	29212	32.97

### **Premières Conclusions :**

La réforme accomplie au début de la décennie écoulée avec l'ensemble des régulations effectuées dans son sillage a profondément modifié le paysage.

A la lumière des changements introduits, on peut retenir les conclusions suivantes :

#### **1- Au niveau quantitatif :**

- La concrétisation de l'objectif national " une école pour tous " par l'enregistrement d'un taux de scolarisation à 6 ans de 99,1%.
- L'évolution continue des effectifs dans l'enseignement de base et secondaire et la multiplication par quatre du nombre de bacheliers accédant à l'enseignement supérieur .

- L'augmentation substantielle des ressources matérielles destinées à l'éducation avec environ 7% du PIB et près de 25% du budget de l'Etat .
- La réalisation de la parité filles / garçons et ville/ campagne.

Cependant l'amélioration notable des indicateurs relatifs à l'éducation n'éclipse pas les lacunes persistantes concernant le rendement interne du système éducatif, l'objectif à court terme étant de parachever l'œuvre accomplie et ce en prenant des mesures visant à :

- Assurer un taux de réussite de 80% au diplôme de fin d'étude de l'enseignement de base.
- Faire en sorte qu'aucun élève ne quitte l'école avant 16 ans .

La stratégie mise en oeuvre pour atteindre ces objectifs consiste à agir simultanément et de manière intensive sur l'ensemble des facteurs responsables de l'échec scolaire.

## 2- Au niveau qualitatif

Il s'agit de :

- Eradiquer l'abandon scolaire en activant les voies légales ( la Loi interdit aux parents de retirer leurs enfants de l'école avant l'âge de 16 ans) , pédagogiques et sociales.
- Réduire au maximum le redoublement par la mise en place d'un système de cycles qui tienne compte des rythmes individuels d'acquisition, par le recentrage des programmes sur les compétences et par l'amélioration du système d'évaluation.
- Mettre en oeuvre un programme d'éducation prioritaire dans les écoles où les résultats sont en deçà des 80% attendus.

## **CONTENUS DE L'EDUCATION ET STRATEGIES D'ENSEIGNEMENT POUR LE XXI e siècle .**

### **Développement des programmes : doctrine, principes et hypothèses**

#### **a-Le processus de prise de décision**

L'établissement des programmes d'enseignement s'inscrit dans un processus institutionnel que leur confère le statut de textes législatifs. Ce processus institutionnel inclut un processus de concertation et d'élaboration qui mobilise toutes les composantes de la société et l'ensemble de la communauté éducative du pays.

#### **Le processus institutionnel**

Il comporte les étapes suivantes :

-Les principes servant de base à l'établissement des programmes sont fixés par une loi-cadre promulguée par le Président de la République après adoption par la Chambre des députés (loi n°91/65, relative au système éducatif), et ce après une large consultation qui touche l'ensemble des familles politiques, les organisations nationales et professionnelles, les associations et le personnel de l'enseignement.

-Les programmes d'enseignement (objectifs, contenus, disciplines, filières, horaires) sont élaborés sous la tutelle de Ministère de l'Education et proposés au Président de la République par le Ministre de l'Education.

-Les programmes sont promulgués par décret par le Président de la République (Décret n°93/70, relatif aux programmes de l'enseignement de base et de l'enseignement secondaire).

#### **Le processus d'élaboration**

Les programmes sont conçus et élaborés sous la tutelle du Ministère de l'Education par des commissions ad-hoc désignées par le Ministre de l'éducation, dans le cadre d'une consultation du personnel d'enseignement du primaire et du secondaire :

-La Commission Nationale : elle assure les encadrements généraux, recueille les propositions du personnel d'enseignement, élabore des synthèses et des documents d'orientation.

-Les Commissions Sectorielles : ce sont des commissions chargées d'écrire les programmes des différentes matières, à la lumière des documents émis par la Commission Nationale.

Le processus adopté dans la prise de décision concernant l'établissement des programmes d'enseignement permet de les ajuster aux finalités du système éducatif, de

leur garantir légalité et pérennité, tout en impliquant la communauté éducative dans leur élaboration.

### **L'application et le suivi des programmes**

Le personnel enseignant est chargé d'assurer l'enseignement et l'évaluation conformément aux objectifs définis par les programmes officiels, dans le respect de l'objectivité scientifique et des obligations professionnelles et morales.

Dans la mise en œuvre des programmes officiels, les enseignants prennent appui sur des instructions méthodologiques et sur des manuels scolaires. Les instructions méthodologiques n'ont pas un statut aussi prescriptif que les programmes officiels. Elaborés par le personnel de l'inspection pédagogique, ces documents fournissent des indications et des recommandations sur les approches pédagogiques les plus appropriées pour atteindre les objectifs des programmes (répartition annuelle et trimestrielle, intégration des contenus, méthodes d'enseignement, centration sur l'apprenant, évaluation formative).

Les manuels scolaires sont édités par le Ministère de l'Education. Subventionnés par l'Etat, ils sont vendus à des prix modiques. Des précautions sont prises (variété des supports et des exercices) pour offrir aux enseignants des possibilités d'adaptation aux besoins des élèves.

Le corps des inspecteurs est chargé de veiller à l'application des programmes. La supervision de l'application des programmes se fait au moyen de visites d'inspection effectuées périodiquement ou à la demande de l'administration. Chaque visite donne lieu à la rédaction d'un rapport dont des copies sont adressées à l'enseignant, au directeur de l'établissement, au directeur régional de l'enseignement et à l'Inspection Générale de l'Education.

### **L'évaluation des programmes**

Les programmes d'enseignement sont soumis à une évaluation périodique en vertu de l'article 20 de la loi n°91/65 relative au système éducatif. Deux types d'évaluations sont prévus :

#### -une évaluation interne

Elle prend appui sur les résultats des élèves aux examens de passage et aux examens nationaux, sur les rapports d'inspection dont une synthèse annuelle est effectuée par l'Inspection Générale de l'Education, sur les conclusions de commissions de réflexion réunies à l'échelle des établissements, des directions régionales et de l'administration centrale autour de thèmes en liaison avec les programmes (résultats scolaires, système d'évaluation, etc.).

### -une évaluation externe

Elle est effectuée par des experts étrangers au système éducatif dans le cadre des projets d'évaluation du Ministère de l'Education.

Les informations recueillies de l'évaluation interne et externe sont exploitées pour élaborer des programmes de formation, orienter l'effort de soutien apporté aux enseignants par les inspecteurs et les conseillers pédagogiques. L'évaluation continue des programmes a débouché en 1997 sur une régulation globale :

- allégement et actualisation des contenus des disciplines ;
- re centration sur les apprentissages fondamentaux dans l'enseignement de base ;
- précision des critères d'évaluation ;
- élaboration de nouveaux manuels et de documents méthodologiques.

### **b-Planification et conception du programme d'enseignement : Principes, théories et expériences**

Les programmes d'enseignement sont constitués des programmes de l'enseignement de base et des programmes de l'enseignement secondaire. Ces deux programmes sont conçus et planifiés selon deux principes :

- La cohérence avec les finalités du système éducatif.

A ce niveau les deux programmes constituent ensemble et de manière complémentaire un moyen pour réaliser les finalités du système éducatif. Ils sont alors conçus et planifiés de manière à atteindre ces finalités. Ils visent à :

- \* assurer les apprentissages fondamentaux ;
- \* développer les habiletés et les aptitudes personnelles ;
- \* réaliser l'équilibre entre les domaines de savoir(scientifique, technologique, social, moral, artistique) ;
- \* assurer la dimension culturelle de l'apprentissage ;
- \* donner aux élèves la maîtrise de la langue arabe en tant qu'outil de communication et de production culturelle et scientifique ;
- \* apprendre aux élèves au moins d'une langue étrangère de façon à leur permettre d'accéder directement aux productions de la pensée universelle(technique, scientifique, valeurs humaines)et les préparer à y contribuer de manière à réaliser l'enrichissement de la culture nationale et son interaction avec la culture humaine universelle.

- la cohérence avec les visées propres à chaque cycle d'enseignement(enseignement de base, enseignement secondaire).

A ce niveau, chaque programme constitue un moyen pour réaliser les visées spécifiques au cycle, considéré comme une entité autonome. Chacun des deux programmes est alors conçu et planifié comme un programme de cycle régi par des règles de cohérence interne :

- \* congruence entre les objectifs de cycle, les objectifs d'année et les objectifs de matière ;
- \* progression des objectifs et des contenus;
- \* intégration des contenus et des objectifs.

Le développement des programmes selon ces deux formes de cohérence prend appui sur deux approches :

-une approche curriculaire : es programmes d'études constituent un ensemble cohérent de valeurs, d'attitudes, d'habiletés et de connaissances, légitimes et valides, dispensées de manière formelle à des groupes successifs d'enfants et de jeunes dans les établissements scolaires pour atteindre des finalités et des buts en accord avec les besoins et les intérêts de la communauté nationale, ceux des groupes et des membres qui la constituent.

-une approche par objectifs :les programmes sont formulés en termes d'objectifs selon un double processus de décomposition /intégration(finalités, visées, objectifs généraux, objectifs spécifiques) et d'arrimage des contenus aux compétences de savoir, de savoir-faire et de savoir-être.

La méthodologie mise en œuvre dans le développement des programmes correspond à trois exigences :

- \* pertinence : assurer l'adéquation entre ce qui est enseigné et ce qui est visé par la communauté nationale
- \* rigueur et lisibilité :faire apparaître nettement les articulations à l'intérieur de chaque discipline et entre les disciplines, d'une part, et montrer leur contribution au développement des compétences, d'autre part.
- \* efficience pédagogique :privilégier un mode d'apprentissage efficace où les contenus disciplinaires sont constamment recentrés sur des objectifs à atteindre, des valeurs à promouvoir et des compétences à développer.

Par le passage d'une perspective thématique à une approche curriculaire fondée sur des objectifs, les programmes issues de la réforme de 1991 ont gagné en clarté et en rigueur, conduisant par là même à une amélioration des apprentissage, des protocoles d'évaluation et des acquis des élèves.

C'est en ce sens que les programmes des études constituent « une référence nationale » (Décret n°93-670, relatif aux programmes de l'enseignement de base et de l'enseignement secondaire), c'est-à-dire, à la fois expression d'un projet de société, outil de travail pour les enseignants et référentiel national de formation.

### **c-Stratégies d'enseignement et d'apprentissage**

De par même leur architecture (articulation et intégration des contenus et des objectifs), les programmes préfigurent une conception de l'enseignement-apprentissage centrée non seulement sur les connaissances mais aussi sur leur mobilisation pour le développement des capacités (analyse, synthèse, production, etc.). Cette orientation est renforcée à trois autres niveaux :

**-les instructions et documents méthodologiques** : les enseignants y sont appelés à adopter des démarches actives et participatives favorisant l'apprentissage autonome, à insérer les notions et les habilités dans des situations significatives et de plus en plus complexes pour permettre aux élèves de se les approprier.

Les démarches et les méthodes préconisées s'appuient sur des choix alimentés par la recherche en didactique et en pédagogie.

**-les manuels scolaires** : depuis la réforme de 1991, une nouvelle génération de manuels est apparue où la priorité est accordée à la formation méthodologique. Les exercices proposés, les contextes mis en place, les tâches à faire faire aux élèves sont répartis selon une progression pédagogique (découverte, structuration, intégration, transfert). Une documentation plus riche, des supports plus variés contribuent à susciter la curiosité et développer l'aptitude à la recherche.

**-la formation des enseignants** : la rénovation des programmes, la refonte des manuels, la modernisation des structures de notre enseignement par la réforme radicale des cycles, des filières et des systèmes d'orientation et d'évaluation, n'auraient pas eu l'impact escompté si l'on ne s'était attaché, d'une manière concomitante, à élever le niveau de qualification des personnels de l'éducation, celui des enseignants en particulier.

L'une des pièces maîtresses du nouveau système généré par la réforme est, sans nul doute, le dispositif mis en place, en amont et en aval, pour adapter le profil des formateurs aux nouvelles exigences de l'institution scolaire.

## **Formation initiale et profil à l'entrée**

En amont, deux innovations majeures ont permis d'améliorer notablement le niveau des enseignants, à l'entrée.

- La première est la création des Instituts Supérieurs de Formation des Maîtres (I.S.F.M) qui dispensent, deux années durant, après le baccalauréat, un enseignement spécialement conçu pour doter les élèves-instituteurs des compétences nécessaires à l'exercice de leur profession .

Avec l'intégration de plusieurs promotions successives de ces jeunes maîtres dans le corps enseignant, la géographie du métier a sensiblement évolué.

- La seconde innovation consiste en l'institution d'un nouveau mode de recrutement des professeurs des collèges et des lycées. Désormais, tant par souci d'efficacité que de transparence et d'équité, nul ne pourra accéder à la fonction enseignante s'il n'est admis au départ au Concours d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement Secondaire (CAPES).

Cette nouvelle formule vise à s'assurer de l'adéquation nécessaire, à l'entrée, entre le niveau de formation initiale des postulants au poste d'enseignant et le profil que requiert la fonction. Couplée à un stage pédagogique obligatoire de plusieurs mois, elle permettra l'émergence rapide d'une génération nouvelle d'enseignants professionnels.

En aval, un vaste appareil de formation continue aux ramifications multiples dans les régions, a vu le jour, dans le cadre d'une politique de mise à niveau, de recyclage, de formation permanente des personnels en exercice.

### **-La formation continue**

C'est dans cette intention que le principe de la formation continue des enseignants en exercice a été inscrit en bonne place dans la loi de Juillet 1991 relative au système éducatif(articles 16 et 17).

Ainsi, la participation des enseignants aux séminaires et aux stages est devenue systématique :en moyenne, chaque enseignant est tenu de participer à une trentaine d'heures de formation par an.

Cette formation est gratuite pour l'enseignant, l'Etat prenant à sa charge tous les frais d'organisation, de restauration et d'hébergement.

### *Une politique de formation cohérente :*

Une direction centrale du Ministère de l'Éducation est chargée de concevoir, de planifier, d'organiser et d'évaluer les actions de formation continue et de recyclage de l'ensemble des personnels de l'Éducation(140.000 personnes). Cette formation s'inscrit dans une politique qui vise trois objectifs :

- rationaliser les méthodes de conception d'organisation des actions de formation en recourant aux principes de l'ingénierie de formation ;
- décentraliser la formation par la création de 23 CREFOC(Centre Régional de Formation Continue) ;
- renforcer l'usage des nouvelles technologies pour développer la formation à distance et l'auto-formation.

Chaque année l'analyse des besoins de formation aboutit à la conception et la mise en œuvre d'un plan national de formation.

## LES DEFIS EDUCATIFS AU DEBUT DU XXIe SIECLE

Les acquis du système éducatif tunisien sont autant de points forts qui habilitent l'Ecole tunisienne à ses nouvelles missions et la rendent aptes à relever les défis que se dressent sur le chemin de l'éducation dans un monde en perpétuel changement.

Ces acquis sont , principalement :

- La place de première importance qu'occupe l'éducation et la formation dans les priorités nationales,
- La conscience vive de la Nation que son devenir se décide à l'école, et l'image positive dont joint celle-ci auprès de l'opinion,
- Les sacrifices consentis par le pays pour l'éducation de ses enfants et qui se traduisent, entre autres, par un taux de 6,7% du P.N.B consacrés au secteur éducatif et de formation,
- Un taux de scolarisation des enfants de 6 ans qui atteint 99,1% à parité égale entre garçons et filles.

Une éducation fondée sur des principes humanistes et les idéaux des droits de l'homme et les valeurs de tolérance et d'ouverture.

Tous ces acquis doivent être préservés et développés pour servir comme base à la promotion d'une école garantissant l'équité, l'efficacité et la qualité.

A la lumière de ces exigences et de ces enjeux , il est nécessaire de mettre en place une stratégie cohérente habilitant l'école tunisienne à relever les défis.

### LES OBJECTIFS DE L'ECOLE DE DEMAIN

Pour préparer l'Ecole de demain, une série de mesures ont été nécessaires.

#### 1. A court terme :

- a ) Améliorer les conditions de l'apprentissage par la réduction des effectifs-classe .
- b ) Identifier les cas d'élèves à risque et leur venir en aide par :
  - l'organisation de cours de soutien en leur faveur.
  - adoption de la pédagogie différenciée
  - Intensification des actions de soutien psychologique et de l'intervention de la médecine scolaire et de l'action sociale.
  - Mise en place de cellules d'écoute au sein des établissements scolaires.

## 2.A moyen terme :

- a) Introduction d'une approche intégrative pour la construction des programmes et adoption de l'approche par les compétences au niveau des apprentissages.
- b) Réorganisation du premier cycle de l'enseignement de base en la subdivisant en trois degrés bi-annuel au sein desquels les élèves ne redoublent pas.
- c) Instauration de nouveaux modes d'évaluation reposant sur :
  - l'évaluation formative,
  - aménagement de plages horaires pour le diagnostic et la remédiation.
  - réserver l'évaluation certificative à la fin de chaque degré.
- d) Mise en place du principe de la « discrimination positive » au profit des écoles à propriété éducative .
- e) Renforcer l'articulation entre les cycles de l'enseignement et ceux de la formation.
- f) Développer dans l'éducation et la formation professionnelle de « l'employabilité » et les aptitudes favorisant l'apprentissage tout au long de la vie.
- g) Amélioration du dispositif de la formation continue des enseignants et du personnel d'encadrement pédagogique.
- h) Instauration de nouvelles méthodes de gestion et encouragement de l'initiative et de l'innovation.

Les changements mondiaux imposent au système éducatif les enjeux suivants :

- Garantir à tous les jeunes , sur le même pied d'égalité , le droit à l'éducation et à la formation . Ce droit ne doit pas s'arrêter à la garantie d'accéder à l'école mais doit tendre à assurer à tous une éducation de qualité et leur garantir la réussite . A cet effet, l'enseignement de base est un minimum qu'il faut assurer à tous . La devise, désormais, est « une école pour tous, une voie pour chacun ». Personne ne doit quitter l'école sans qualification.
- Offrir à tous une formation de qualité préparant à l'avenir . L'école doit soutenir la concurrence à l'échelle internationale et répondre aux besoins de la société du savoir et de l'économie immatérielle.

## ***Changer et adapter le contenu de l'éducation***

### **a) Pourquoi ?**

Le système éducatif tunisien est entré, depuis 1989, dans un processus de réforme et de rénovation qui touche tous ses aspects et bouleverse ses principales composantes.

Cette réforme permanente répond aux nouveaux défis que l'école tunisienne se doit de relever, défis imposés par les changements profonds et rapides que connaît la société tunisienne d'une part, et le monde d'autre part.

Ces objectifs majeurs sont :

1. Doter la Tunisie d'une école de qualité capable de former un citoyen moderne doté des compétences requises pour prendre une part active dans le développement du pays et la construction d'une société démocratique évoluée.

2. Adapter l'école à l'évolution du monde pour mieux outiller les jeunes et les préparer adéquatement à la compétition mondiale et aux réalités changeantes du monde à venir .

Corrélativement, cette école doit :

- Bannir l'échec scolaire et garantir à tous une formation de qualité .
- Rénover les contenus des programmes et les pratiques pédagogiques.
- Intégrer adéquatement les technologies nouvelles .

Pour relever ces défis , la Tunisie s'est engagée , dans les conditions actuelles du monde, dans une dynamique de réforme continue. En effet, sitôt la réforme structurelle de 1991 assise, voici que s'ouvre celle qui va préparer l'école de demain .

### **b) Qui ?**

Tout processus de réforme éducative est engagé et soutenu par une volonté politique exprimée clairement par le chef de l'Etat .

La philosophie tunisienne en matière de réforme repose sur le principe de la participation la plus large des citoyens .

La procédure suivie est la suivante :

- Constitution d'une commission nationale présidée par le Ministre de l'Education et comprenant des représentants de tous les secteurs de la vie nationale ayant un rapport avec l'éducation et la formation ainsi que les organisations et les sensibilités intellectuelles du pays .
- Cette commission procède aux consultations nécessaires des acteurs éducatifs, des experts et des citoyens .

- Organisation d'assises nationales pour discuter les propositions de la commission . Un rapport final est soumis au Chef de l'Etat .
- Vient ensuite la phase législative, promulgation de la loi d'orientation et des textes d'application .
- La mise en application est préparée par des commissions techniques ad hoc.

### c) Quoi ?

La réforme consacrée par la loi du 29 juillet 1991 a touché tous les aspects du système éducatif ;

#### 1° - Les principes fondamentaux :

Pour rendre effectif le droit à l'éducation et réelle l'égalité des chances, les principes de gratuité et d'obligation scolaire sont affirmés comme fondement du service public de l'Education.

L'article 4 de la loi du 29 juillet 1991 stipule *que « l'Etat garantit, gratuitement, à tous ceux qui sont en âge d'être scolarisés , le droit à la formation scolaire »* , quant à l'article 7, il affirme que *« l'enseignement de base est obligatoire à partir de l'âge de 6 ans jusqu'à l'âge de 16 ans , pour tout élève à même de poursuivre régulièrement ses études selon la réglementation en vigueur »* .

Il est à noter ici que la garantie du droit à l'éducation en Tunisie va plus loin que les exigences de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui s'arrête , quant à la gratuité , à *« l'enseignement élémentaire et fondamental »* (art.26) ; et plus loin encore que la Convention Relative aux Droits de l'Enfant qui fixe son ambition à *« un enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous »* (art.28).

En abordant les objectifs assignés à l'Ecole et sa mission, la loi du 29 juillet 1991 les fonde sur les valeurs des Droits de l'Homme et de la démocratie.

La mission de l'Ecole est de former des citoyens éclairés dont la fidélité patriotique ne s'oppose pas aux valeurs d'une « citoyenneté mondiale » .

Tolérance , fraternité, ouverture, solidarité sont les valeurs que l'Ecole à mission de promouvoir .

Outre ces valeurs fondamentales, la Réforme insiste sur le nécessaire équilibré, dans la formation de l'élève, entre les dimensions cognitive, affective, spirituelle et sociale .

L'autre aspect qui caractérise l'éducation c'est la rationalité. Toutes les disciplines enseignées sont mises à contribution pour développer chez les élèves les vertus de l'esprit critique, d'une pensée rationnelle, rigoureuse et méthodique.

2. Des programmes qui passent de la centration sur les connaissances au développement des compétences.

Dans un souci d'efficience pédagogique, les nouveaux programmes ont été formulés en termes d'objectifs ( généraux et spécifiques) à atteindre. Ces objectifs relèvent à la fois des savoirs , des savoirs-faire et des savoir-être.

Désormais, les enseignants sont appelés à développer chez les élèves des aptitudes intellectuelles supérieures ( l'analyse, la synthèse, la comparaison, la résolution des problèmes...). La formation est conçue en termes de compétences que les élèves doivent acquérir plutôt qu'en termes de savoirs à accumuler .

En 1999, des mesures sont prises pour assurer au système éducatif une approche pédagogique nouvelle qui vise à donner à tous les élèves, quelle que soit leur condition , des chances égales de réussite .

Cette approche a été appelée, à juste titre, « pédagogie de la réussite » car il s'agit effectivement d'une démarche qui :

- vise à l'acquisition de compétences solides et durables .
- récuse la sélection par l'échec et tient compte des différences de rythme d'apprentissage entre les élèves et s'attache, par des procédures appropriées d'évaluation, de diagnostic et de remédiation, à garantir à tous des chances égales de réussite.

L'objectif, à court terme, est de bannir l'échec scolaire et l'abandon précoce, et d'élever, en quatre ans, le taux de promotion de la 6ème à la 7ème année de base à 90% d'une classe d'âge et d'atteindre un taux de 80% de réussite à l'examen final de l'enseignement de base.

### *3. Les TIC à l'école.*

Pour préparer la « société du savoir » qui s'annonce et le rôle qui y est dévolu aux nouvelles technologies de l'information , la Tunisie a d'ores et déjà misé sur les potentialités et les opportunités offertes par ces nouvelles technologies à l'école.

Un plan d'action a été mis en place qui vise à :

- généraliser l'enseignement de l'informatique dans le lycée ( enseignement secondaire) .
- connecter les établissements scolaires à Internet .
- développer l'usage des technologies de l'information par le personnel enseignant et d'encadrement dans une première étape, puis à terme par les élèves.
- intégrer progressivement ces technologies dans le champ pédagogique et les pratiques d'apprentissage et favoriser les innovations dans ce domaine .

#### **d- Comment?**

La démarche suivie pour la conception, l'application, le suivi et l'évaluation des réformes curriculaires est la suivante :

1. Une phase de réflexion et de consultation qui débouche sur la définition des objectifs du système éducation consacré ensuite par une loi d'orientation (exemple : la loi du 29 juillet 1991) .

2. Commission techniques sectorielles sont chargées de définir les contenus des programmes, l'organisation pédagogique et les modalités d'évaluation .

L'officialisation, de leurs travaux se fait par des décrets d'application.

Le Ministère de l'Education supervise la mise en place de la réforme dans les établissements scolaires.

L'éducation étant une priorité nationale, l'Etat couvre l'essentiel des dépenses induites par la réforme. Les projets éducatifs sont intégrés dans les plans quinquennaux de développement.

Le suivi de l'application de la réforme est assuré à tous les niveaux du système éducatif, par l'administration centrale, par les directions régionales, et il s'appuie sur un corps d'inspecteurs de l'éducation qui font le suivi sur le terrain.

Pour l'évaluation, la loi du 29 juillet 1991 prévoit : » Le système, ses programmes et ses méthodes sont soumis à une évaluation périodique dans le but d'en assurer le perfectionnement continu et l'adaptation au progrès des connaissances et d'en améliorer le rendement » (art.20).

Cette évaluation est actuellement assurée par des inspecteurs et la direction des statistiques et de la planification. Afin de la systématiser et de l'entreprendre sur des bases scientifiques , l'Institut National des Sciences de l'Education , en cours de rénovation, se chargera de l'opération .

## **LA Formation Professionnelle**

## **Les réformes sur le plan juridique**

Le Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi est créé en 1990. La loi d'orientation relative à la formation professionnelle décrétee en 1993 a jeté les bases d'un nouveau système en relation de complémentarité avec le système éducatif et de partenariat avec le système de production .

La loi d'orientation et les textes d'application qui ont suivi ont permis de :

- ❖ asseoir sur des bases solides la concertation et la coordination entre les intervenants dans le secteur en vue de promouvoir le partenariat entre les dispositifs de formation et les secteurs de la production.
- ❖ intégrer les différents secteurs publics de formation (agriculture, pêche, tourisme, artisanat) dans le système de formation professionnelle en les soumettant aux dispositions de la loi d'orientation .
- ❖ structurer le secteur privé de façon à optimiser sa contribution à l'effort de promotion des ressources humaines tant au plan quantitatif que qualitatif.
- ❖ homologuer les diplômes délivrés par les établissements de formation professionnelle avec la grille nationale des professions et métiers.

## **Organisation de la formation professionnelle**

La formation professionnelle est organisée essentiellement en deux circuits :

### **1. La formation professionnelle de base**

Elle vise à dispenser une formation permettant d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires à l'exercice d'un métier ou d'une profession.

Cette filière prépare à l'intégration dans la vie active ou d'accéder à une formation dans le cadre du système éducatif.

- **La formation de base comprend quatre modes de formation professionnelle**
  - **la formation dans les établissements de formation professionnelle.**
  - **la formation par alternance**
  - **l'apprentissage professionnel**
  - **la formation à distance.**

## **2. La formation professionnelle continue**

Elle vise à consolider les connaissances générales et professionnelles de manière à les adapter à l'évolution des technologies et des professions, à faire acquérir de nouvelles compétences pour l'exercice d'une nouvelle activité, à assurer la promotion professionnelle et sociale des agents .

Le Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi assure la coordination entre les différents intervenants publics en ce qui concerne l'application des normes nationales relatives à l'élaboration des programmes, l'organisation de la formation , la répartition des capacités d'accueil l'intégration des méthodes de formation et d'évaluation, la planification et le suivi.

De même, il supervise le secteur privé de formation professionnelle par l'établissement d'un régime d'autorisations fondé sur des cahiers des charges qui fixent les conditions d'ouverture et les règles d'exercice de la formation dans le secteur.

En plus de la supervision , le Ministère apporte une assistance technique aux centres privés, organise les examens nationaux , assure l'unification des programmes de formation et le développement d'une démarche de qualité.

### **Méthodes et procédés d'évaluation**

Principes :

- **Considérer la formation et la mise à niveau des ressources humaines comme un investissement immatériel .**
- **Assurer la complémentarité avec les composantes du système éducatif.**
- **Soumettre la gestion du système de formation aux règles de la qualité totale.**
- **Mettre en oeuvre le principe de partenariat entre des dispositifs de formation, de production et d'emploi .**
- **Promouvoir l'investissement dans le secteur de la formation professionnelle.**

## **Moyens et outils**

a - L'observatoire national des emplois et des qualifications .

Il constitue l'un des principaux moyens mis en place pour faire le suivi de l'évaluation du marché de l'emploi , assurer l'équilibre entre l'offre et la demande , évaluer le rendement du système de formation professionnelle.

L'observatoire intervient à travers :

- des études, des outils , des opérations d'évaluation effectués périodiquement en vue d'évaluer le rendement des programmes et des réformes mis en place par le gouvernement ;
- l'établissement de la carte nationale de la formation professionnelle qui constitue, en tant que base de données, l'instrument permettant de recueillir, traiter et diffuser les informations concernant les capacités de formation , de faire le suivi du secteur et d'apporter les régulations en fonction des objectifs visés et de l'évolution du marché de l'emploi.

b - Les mécanismes de contrôle de l'exécution des projets. Ils s'appliquent à la programmation des projets de développement , l'évaluation de la cadence des créations nouvelles, le contrôle des indicateurs relatifs aux investissements et à l'utilisation des lignes de crédit nationales et internationales.

Ces tâches sont assurées par des cellules de suivi des projets et par le système général de supervision de la stratégie et des programmes de mise à niveau du dispositif national de formation professionnelle.

## **Les objectifs de la formation professionnelle**

### **1. Objectifs qualitatifs**

Le programme de mise à niveau du secteur de la formation professionnelle et de l'emploi s'étend sur la période de 1996-2002. Il vise à renforcer les capacités du système de formation professionnelle à répondre instantanément aux besoins du marché de l'emploi , à s'adapter aux mutations que connaît le secteur et à anticiper les besoins futurs du pays en compétences.

Le programme s'articule autour de quatre axes majeurs :

- L'implication des entreprises dans l'identification de leurs besoins en compétences ;
- L'amélioration de l'efficacité du système de formation public et privé ;

- L'intégration d'une démarche de qualité à tous les niveaux du fonctionnement du système ;
- La mise en œuvre d'une approche dynamique fondée sur un traitement en synergie de la formation et de l'emploi.

## 2. Objectifs quantitatifs

Les études effectuées montrent que , pour satisfaire les besoins de l'économie tunisienne , le système public et privé de formation professionnelle doit avoir une capacité d'accueil à même de fournir, après achèvement du programme de mise à niveau, 60.000 sortants dont 20.000 techniciens et 40.000 ouvriers qualifiés .

### Les principales réalisations

#### L'augmentation du potentiel de formation

##### a) Formation professionnelle de base

Le dispositif de formation a offert au cours de la décennie écoulée une capacité d'accueil qui se répartit comme suit :

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Agence Nationale de formation professionnelle	6794	6926	7350	7751	16629	16885	21823	28793
Ministère de l'Agriculture	1612	1327	2889	1373	2885	2885	2885	2885
Ministère du Tourisme	1629	1928	1949	1296	1840	1840	2015	2250
Secteur privé	22300	21505	21500	20900	13499	13381	27950	20506
Centres de la Jeune fille rurale	748	479	839	771	739	744	809	851
Union Nationale de la Femme Tunisienne	4647	6936	3540	3545	6021	6021	6021	6021
Office National de l'Artisanat	1472	3129	5145	3000	2152	2443	1830	3057
Total	37573	42225	43212	38636	43795	44199	63303	70333

La formation par le biais de l'apprentissage en entreprise permet par ailleurs aux bénéficiaires de ce type de formation de se doter d'aptitudes professionnelles qui leur permet de s'intégrer dans le marché de l'emploi .

Les bénéficiaires de ce genre de formation se répartissent au cours de la décennie écoulée comme suit :

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Ministère de la Formation Professionnelle	20300	22292	28676	34206	37174	42935	43623	41912

#### b) La formation Continue

Le nombre d'entreprises ayant bénéficié des mécanismes mis en place pour promouvoir la formation professionnelle ainsi que le nombre d'ouvriers ayant pris part à des sessions de formation ont sensiblement augmenté au cours de la décennie écoulée .

Ils se répartissent comme suit :

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Nombre d'entreprises bénéficiaires	348	412	980	1360	2071	2801	3490
Nombre d'ouvriers concernés	34611	42428	53500	57485	74736	83280	132893

#### \* L'égalité des chances

Le dispositif de formation accueille tous les niveaux d'enseignement . Pour les élèves n'ayant pas accompli l'enseignement de base, il offre un complément de formation qui leur permet d'intégrer le système institutionnel de formation. Pour les élèves n'ayant pas accompli le cycle de l'enseignement secondaire , il offre une formation en entreprise qui leur permet à leur tour d'intégrer le système institutionnel. Celui-ci conduit à l'un des diplômes suivants :

- Le certificat d'aptitude professionnelle
- Le diplôme de technicien
- Le Diplôme de technicien supérieur

#### \* Entre les sexes

De même le système est ouvert aux garçons comme aux filles sans distinction . A ce niveau, on observe une nette tendance parmi les filles à s'orienter davantage vers des spécialités industrielles et techniques qui jusque-là n'attiraient que les garçons .

### \*Les catégories à besoins spécifiques : les handicapés

Le nombre de centres spécialisés dans la formation des handicapés a progressé de 113 centres en 1997 à 180 en 1999 . De même, le nombre d'ateliers de formation à évolué de 227 à 310 dont 5 ateliers pluridisciplinaires.

Ce dispositif spécialisé a permis de former plus de 10.000 jeunes handicapés au cours de quatre dernières années.

#### c) Formation professionnelle et équilibre régional.

Le gouvernement s'emploie à assurer une répartition aussi équilibrée que possible des centres de formation entre les régions, tout en tenant compte de caractéristiques économiques régionales. Pour faciliter l'accès des jeunes venant d'autres régions, certains centres ont été dotés d'internats.

### Qualité de la formation

Soumettre la formation professionnelle aux normes de qualité totale constitue l'un des fondements du programme de mise à niveau du secteur. Cette politique s'appuie sur les éléments suivants :

- La réalisation d'études de qualité sur la demande des fédérations professionnelles.
- L'amélioration de la gestion interne des établissements publics de formation par l'institution dans les centres de formation de Conseils Consultatifs constitués à parité de représentants de l'administration et de professionnels du secteur.
- Le développement de programmes selon l'approche par les compétences et la formation de formateurs capables d'en assurer l'ingénierie.

### Conclusions issues de la réforme du système de formation professionnelle

La mise en oeuvre du programme de mise à niveau du secteur de la formation professionnelle a fait apparaître des réussites et quelques difficultés inhérentes à tout projet de réforme.

#### 1- Les acquis

a) La mise en place d'une dynamique de partenariat pluridimensionnel avec tous les intervenants dans le secteur ( entreprises, organisations professionnelles nationales et étrangères, institutions éducatives et de formation, expertise nationale et internationale).

b) Une nette orientation vers la maîtrise de méthodes modernes de conception et de pilotage de projets innovants en formation.

c) La constitution d'un réseau de compétences ( experts, bureaux d'études) en matière de formation professionnelle.

d) L'évolution de la capacité de diplomation de 9000 en 1996 à 18100 en 1999 et cela sans compter les stages en entreprise.

e) La réalisation d'un haut niveau de liaison formation-emploi par l'adoption de l'approche par les compétences et ce qui en a découlé en termes d'ingénierie et de redimensionnement des programmes de formation et des mécanismes d'implication des professionnels dans le processus de formation et de certification .

## 2- Les difficultés

a) La complémentarité entre le système éducatif et le système de formation professionnelle en voie de constitution n'a pas encore atteint le niveau escompté , notamment pour ce qui est de la mobilisation commune des ressources et des investissements .

b) L'amélioration de l'efficacité et de l'efficience du dispositif de formation constitue l'un des objectifs de la mise à niveau du secteur. Les orientations actuelles à l'échelle internationale montrent que le recours aux technologies de l'information et de la communication contribue sensiblement à :

- diminuer le coût des investissements,
- améliorer le rendement pédagogique,
- développer la formation à distance et en réseau,
- élargir la base de documentation mise à la disposition des formés et des formateurs, notamment par la connexion au réseau INTERNET.

Malgré l'engagement du Ministère de la Formation Professionnelle sur cette voie, l'évaluation de la situation fait apparaître que le rythme d'intégration des T.I.C reste encore lent. Ce qui nécessite l'élaboration d'une stratégie plus cohérente.

c) La disponibilité des matériaux didactiques est l'un des indicateurs de progrès des systèmes de formation; or la production à ce niveau reste faible sinon inexistante dans les pays en développement. La mise en place d'un programme de formation par les compétences a certes abouti à l'élaboration de documents de formation, il reste toutefois à consentir des efforts supplémentaires dans les années à venir en vue de développer une production nationale des contenus didactiques sur support multimédia et informatique.

#### Enjeux et défis du XXI<sup>e</sup> siècle.

Les mutations profondes que connaît l'économie mondiale ont un impact direct sur les systèmes de formation professionnelle . Soumis à des conditions nouvelles caractérisées par la rapidité des changements, ils se doivent de développer leur capacité à réagir rapidement afin de tirer profit des innovations technologiques.

De même, la mondialisation de l'économie, l'apparition de nouvelles formes de gestion et de production, l'avènement d'une économie immatérielle dans un domaine , la formation professionnelle, plus concerné que d'autres par les changements, imposent aux différents intervenants dans le secteur l'acquisition d'une nouvelle culture fondée sur l'intégration rapide des innovations et l'adaptation à des situations mouvantes .

Dans ce contexte, la formation professionnelle est appelée à jouer un rôle de premier plan en apportant des réponses adéquates aux exigences de la nouvelle étape.

Du fait que les indicateurs démographiques montrent une stabilisation de la demande additionnelle d'emploi à l'horizon 2004, les orientations en la matière consistent, une fois les grands projets d'équipement terminés, à promouvoir le contenu et la qualité de la formation, à développer la formation continue et à consacrer le principe de l'apprentissage à vie, tout en opérant , pour atteindre ces finalités, une réingénierie appropriée des établissements de formation ( méthodes, contenus, organisation) .

# CONTENU DE L 'EDUCATION ET STRATEGIES D'APPRENTISSAGE POUR LE XXI SIECLE

## Développement des programmes de formation. Principes et hypothèses

### a-Le processus de prise de décision

Le processus d'élaboration des programmes se base sur un partenariat entre les différents intervenants dans la formation (Etat, employeurs, employés...).

La prise de décision concernant ces programmes se situe à deux niveaux importants : le niveau institutionnel et le niveau technique.

**1. La prise de décision institutionnelle** se fait au niveau de la commission permanente de la formation professionnelle, qui comprend tous les intervenants dans le marché du travail (Ministères chargés de l'éducation, Ministères techniques, Représentants des industriels, Représentants des agriculteurs, Représentants de la femme, Représentant des travailleurs,...).

La commission permanente a pour charge essentielle au niveau de la validation des programmes, de se prononcer sur le niveau du diplôme proposé par rapport à la classification nationale des professions, ainsi que les pré-requis applicables aux candidats. La décision de la commission permanente se base principalement sur un avis technique issu de la validation technique.

**2. La validation technique des programmes** quant à elle s'effectue selon des étapes :

- La première validation s'effectue suite aux études de planification, qui sont aussi bien des études de besoin que des outils de gestion du système de la formation d'une façon générale. Le portrait de secteur de formation et l'étude préliminaire doivent être confirmés par les représentants du marché du travail.
- La deuxième validation lors de la détermination des compétences nécessaires à l'exercice de la profession et la préparation du projet de formation. A ce niveau, il y

a une validation associant (les professionnels ayant décrit la situation de travail, Les représentants du monde de la formation

Cette validation est consignée dans un rapport de validation.

- Une troisième validation est nécessaire pour la détermination des objectifs opérationnels correspondants aux compétences déjà déterminées lors de l'étape précédente.

Ces objectifs opérationnels forment un document : le programme d'études qui constitue la référence absolue de la formation. De ce fait, le consensus entre les différents intervenants est important.

A cet effet, une validation est exigée, et est consignée dans un rapport de validation.

## **b-Planification et conception du programme de formation**

### ***Les principes généraux***

La formation professionnelle vise à la fois la satisfaction des besoins du client et l'instauration d'un marché de la formation. Ce marché nécessite une régulation qui informe le client sur la nature des produits qui lui sont offerts.

Ces mécanismes ne peuvent jouer que dans le cadre d'une standardisation des compétences acquises par les apprenants d'une part, et d'une assurance qualité de la part des fournisseurs quant à leurs capacités de former et d'évaluer d'autre part.

**Il est donc nécessaire d'adopter des programmes de formation, établissant des normes reconnus par une référence nationale.**

### ***↗ Les normes de compétences***

Les normes de compétences établissent les compétences en termes de savoir, savoir-faire et savoir-être nécessaires pour le succès au travail, en accord avec les secteurs économiques.

Elles répondent aux deux questions critiques :

- Qu'est ce que le travailleur doit savoir et être capable de faire pour réussir au travail d'aujourd'hui ?
- Comment savoir si le travailleur est performant ?

Ainsi, répondant à toutes ces questions **l'approche par compétence, a été adoptée comme approche pédagogique générale.**

### **↪ Expériences**

Le Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi, s'est inspiré des expériences internationales dans ce domaine que ce soit dans les pays connus pour le développement de leurs systèmes de formation ou dans des pays proches de la Tunisie du point de vue du développement économique et surtout ceux qui ont adopté dernièrement des programmes semblables de réforme de leurs systèmes de formation professionnelle et de l'emploi.

La prise de connaissance des réformes mises en place par les pays industrialisés comme les Etats Unis, le Canada, La Nouvelle Zélande, Le Royaume Uni, l'Australie et la Belgique, a permis de déduire et de développer le modèle tunisien.

### **↪ L'approche pédagogique générale**

L'approche par compétence adoptée par le ministère de la formation professionnelle est une approche globale intégrée qui constitue *l'instrument de l'adéquation entre les besoins des professions et les réponses de formation.*

Cette approche centre la formation sur l'activité de l'apprenant et non sur le savoir. *L'apprentissage est centré sur l'acquisition des compétences et non sur l'accumulation des connaissances.*

### La structuration des programmes de formation

La définition des compétences part de la définition des tâches exigées pour exercer une activité professionnelle.

Ces compétences définies servent ensuite à la préparation du projet de formation qui comprend les compétences particulières à la profession, les compétences correspondants à la formation générale, les liens fonctionnels entre ces deux types de compétences ainsi que les volumes horaires pour l'acquisition des différentes compétences figurant dans le projet de formation

A partir du projet de formation, les objectifs opérationnels correspondants aux compétences sont déterminés. Ils permettent de :

- traduire des compétences en terme d'objectifs,
- établir des standards permettant de préciser ces objectifs et d'en vérifier l'atteinte,
- laisser au personnel enseignant une autonomie importante pour le choix des contenus d'enseignement ainsi que les méthodes d'apprentissage.

Ces objectifs opérationnels forment le programme d'étude qui est structuré de façon à ce que les modules de formation se complètent et s'articulent, certains sont préalables, d'autre sont vus en parallèle.

### **c-Stratégies d'enseignement et d'apprentissage**

L'adoption de l'approche par compétence permet une organisation modulaire de la formation professionnelle. Dans ce système l'apprentissage est divisé en unités modulaires. Le parcours de chaque unité permet d'acquérir des compétences requises pour exercer une activité professionnelle.

Chaque unité modulaire doit pouvoir être intégrée à d'autres unités constituant un ensemble couvrant des fonctions interdépendantes dans le cadre d'une activité professionnelle.

Chaque unité doit se suffire aussi à elle-même et concerner une activité bien déterminée . Elle peut prendre ainsi place dans différents ensembles modulaires.

L'autonomie des unités modulaires facilite l'adaptation rapide du système de formation aux changements technologiques et organisationnels.

### ➤ **Une stratégie d'auto-formation**

Dans l'approche par compétence la référence dans l'apprentissage devient l'activité de l'apprenant. L'organisation modulaire facilite la mise en place d'une stratégie d'auto-formation et d'auto-apprentissage.

Le rôle du formateur change ainsi complètement pour mieux tenir compte :

- d'un enseignement par objectif;
- d'un rythme individuel et de la façon d'apprendre des stagiaires;
- d'une responsabilité accrue des stagiaires au regard de leur apprentissage.

Le formateur doit encadrer les stagiaires se trouvant à des étapes différentes de leur apprentissage. Pour ce faire, il est appelé à remplir les fonctions suivantes :

- Planification et préparation
- Information et motivation
- Animation, soutien et orientation
- Evaluation

Le formateur est surtout chargé de :

- Aider le stagiaire en fonction de ses acquis et de ses ambitions à établir son profil de formation ;
- Aider le stagiaire à choisir des modes de formation parmi ceux offerts par le centre (alternance, résidentiel, apprentissage,...)
- Aider le stagiaire à organiser son temps de formation et lui signaler les difficultés éventuelles ;
- Suivre le stagiaire dans son cheminement, s'assurer de la validité de sa démarche d'apprentissage et l'aider à surmonter les difficultés qu'il rencontre, entre autres, les difficultés détectées suite aux évaluations formatives ;
- Assurer les séances de rattrapage aux stagiaires ayant échoué à une épreuve d'évaluation sommative en vue de la reprise de cette épreuve
- Superviser et évaluer les projets expérimentaux et les stages en milieu de travail ;
- Faciliter à titre individuel ou dans le cadre d'une association interne (type ONG) l'insertion des stagiaires dans l'entreprise.

- L'implantation de programmes de formation par compétences nécessite une structuration du temps de formation en :
- Temps de formation théorique et pratique en classe, en ateliers ou en entreprises, faisant l'objet d'un calendrier scolaire par programme de formation, conforme aux spécifications horaires du programme (nombre d'heures annuelles réparties par module, temps de pause et de repas non inclus) ;
- Temps d'encadrement et de suivi pédagogique, variable d'un programme à l'autre et d'un moment à l'autre au cours de l'année, mais auquel les formateurs doivent s'astreindre moralement dans l'intérêt de la plénitude de leur fonction, et que l'administration doit faciliter.

## **Le changement du contenu de la formation professionnelle en Tunisie:problématique et objectifs .**

La maîtrise de nouvelles technologies et l'exploitation d'innovation constituent désormais, à l'échelle mondiale, le principal vecteur de la croissance et de la création de la richesse.

Les compétences de la main d'œuvre sont devenues les ingrédients essentiels du succès. Dans ce changement de la conception du travail, les travailleurs doivent penser d'une façon critique, trouver de nouvelles solutions aux problèmes qui se sont déjà posés ou aux nouveaux problèmes qui apparaissent, communiquer, être flexibles, et présenter une adhésion à la nécessité de la formation continue.

Le rythme accéléré des innovations technologiques et scientifiques qui se traduit par le renouvellement des savoir -faire interpelle les systèmes de formation sur les formes et les contenus des apprentissages ainsi que sur l'élargissement, l'actualisation et le mode d'acquisitions des connaissances de base.

La compétitivité de l'économie de la Tunisie et son accès à l'économie de savoir dépend de la réduction du gap entre les connaissances et les qualifications nécessaires pour le travail basé sur la technologie et le niveau actuel de préparation de la main d'œuvre.

Dans la poursuite de cette finalité, le Ministère de la Formation Professionnelle et de l'emploi s'est engagé dans un vaste programme de mise à niveau de la formation professionnelle et de l'emploi (MANFORME) structuré autour de quatre axes suivants :

*↪ Le renforcement de la participation des entreprises dans la définition de leurs besoins en compétences,*

*↪ Le renforcement de la qualité, l'adaptabilité de l'offre et ajustement de son dimensionnement à la demande identifiée,*

*↪ la mise en œuvre d'une gestion active du marché de l'emploi et de la formation continue,*

⇒ *L'implantation d'une démarche qualité dans chaque phase du processus d'offre et de demande de formation professionnelle.*

En somme le projet vise **comme objectif global le développement d'un système de formation professionnelle de qualité** ayant les finalités suivantes :

- Donner une formation professionnelle qualifiante permettant à la fois l'accès au marché du travail et la poursuite des études ;
- Diversifier les voies d'accès aux diplômes et aussi, diversifier les modes de formation ;
- Repenser la formation générale donnée dans les programmes de formation professionnelle.
- Assurer une meilleure relation entre la formation offerte et les exigences de l'emploi
- Favoriser le passage d'un programme donné à un programme de niveau plus complexe en aménageant les passerelles nécessaires ;
- Augmenter le nombre des diplômés de la formation professionnelle
- Valoriser les filières de formation professionnelle auprès des jeunes et des entrepreneurs.

**un processus de refonte des programmes de formation a été nécessaire pour qu'ils permettent de :**

- Former les personnes afin qu'elles assument les responsabilités comme travailleurs dans leur domaine respectif d'activités professionnelles
- Contribuer au développement personnel des personnes
- Développer qualitativement et quantitativement les compétences nécessaires en fonction des besoins du marché du travail d'aujourd'hui et de demain
- Contribuer à l'amélioration de la qualité des ressources humaines et au développement social et économique du pays.

Il était donc nécessaire de développer un modèle global, intégré et basé sur une nouvelle méthode de planification et de développement des programmes de formation professionnelle selon les compétences.

Cette approche constitue une réponse aux besoins d'une société dynamique où le savoir ne s'apprend pas une fois pour toutes.

## **b- stratégies adoptées dans la conception, l'application, et le suivi**

L'adoption d'une démarche globale par compétence comporte deux grands éléments, soit l'ingénierie pédagogique et l'ingénierie de gestion de la formation. Sa mise en place en Tunisie comporte deux phases : une phase d'expérimentation et une phase de généralisation

### ***La phase de l'expérimentation***

Des étapes importantes et fondamentales ont déjà été franchies dans le changement du contenu de la formation et la mise en place de l'approche par compétences.

Différents projets expérimentaux ont permis de doter la structure administrative de ressources humaines spécialisées capables de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre des programmes selon l'approche par compétences. Une équipe de « méthodologues » capables d'exécuter l'ensemble de l'élaboration des nouveaux programmes d'études définis par compétence et formulés par objectifs a été formée.

Six ou sept centres de formation ont déjà procédé à l'implantation de certains programmes. Ils ont également organisé et géré la formation continue. Les premiers diplômés entièrement formés à l'approche par compétences ont pu déjà accéder au marché du travail

De plus, la formation par alternance a été développée et expérimentée en collaboration avec les entreprises du milieu. La responsabilité de la formation est ainsi partagée également entre l'école et les entreprises. Les formateurs tuteurs sont des employés de l'entreprise et le personnel enseignant est responsable de la formation donnée à l'établissement de formation, responsable également de la coordination de la démarche et de l'évaluation finale de la performance.

### ***Le passage de l'expérimentation à la généralisation***

L'implantation graduelle de l'approche par compétences est liée à la disponibilité des programmes et à la disponibilité des ressources humaines, physiques et matérielles

nécessaires pour assumer la reconstruction de ce secteur d'activités et à la mise en place d'une véritable culture de la formation par compétences aussi bien sur le plan de la gestion centrale ou locale que sur le plan de la prestation des services éducatifs par le personnel enseignant..

Le ministère de la formation professionnelle et de l'Emploi programme d'utiliser les personnes (gestionnaires et personnel enseignant) qui ont déjà acquis une expertise dans la gestion de la formation par compétences et dans la prestation de services qui y sont liés. C'est ainsi que les centres où on a déjà expérimenté l'enseignement des programmes par compétences sont considérés comme centres pilotes et utilisés comme lieux de stage et ressources du réseau pour l'ensemble des centres intervenant dans le secteur.

L'expérience tunisienne consiste à faire coexister les deux modes de fonctionnement (traditionnel et par compétences), notamment en ce qui a trait à l'expérimentation de l'approche par compétences par le reste du personnel et à la comparaison des résultats atteints pour chacun des deux modes.

# **L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

La décennie écoulée a connu la mise en oeuvre d'un vaste programme de réforme qui a touché divers aspects de l'enseignement supérieur : réorganisation des institutions universitaires et de leur mode de gestion, révision des programmes d'études, des méthodes de formation et d'évaluation .

### **Aspects liés à l'organisation et la gestion administrative et financière**

Le nombre des institutions universitaires qui ne dépassait pas 56 avant le changement (86/87) a progressé de manière continue parallèlement à l'accroissement du nombre d'étudiants : au cours de l'année universitaire 2000/2001 , le pays compte 107 institutions d'enseignement supérieur dont 87 sont sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et 20 en co-tutelle avec d'autres ministères.

Les institutions d'enseignement supérieur se répartissent en 7 universités, 10 Instituts Supérieurs d'Etudes Technologiques, 6 Instituts de Formation des Maîtres .

Dans un souci d'efficience et d'efficacité dans l'utilisation des moyens et dans le cadre de la politique de décentralisation, les institutions d'enseignement ont été restructurées en universités polyvalentes (Université de Tunis, El Manar, 7 novembre de Carthage , la Mannouba , la Zeitouna), à l'instar de celles se trouvant à l'intérieur du pays (Université du Centre, Université du Sud).

### **Rationalisation de la gestion**

Tenant compte de l'évolution rapide du nombre d'étudiants et de la taille des universités, le Gouvernement prévoit d'élargir les attributions des universités en leur accordant plus d'autonomie et de souplesse dans la gestion des ressources humaines et matérielles et corollairement d'alléger les charges dévolues à l'Administration Centrale afin que celle-ci se consacre à ses missions essentielles : la conception, le conseil, la coordination et le contrôle.

Pour assurer leurs nouvelles fonctions dans les meilleures conditions, les Universités seront dotées de cadres spécialisés dans l'administration et la gestion financière. A ce titre , un cycle de formation d'administrateurs conseillers a été créé en 1995 et dont les sortants sont affectés dans les institutions d'enseignement supérieur.

### **Institution d'une Carte universitaire**

En vue de rationaliser la répartition géographique des établissements d'enseignement supérieur et d'exploiter à bon escient les moyens disponibles, une carte universitaire a été instituée en 1990.

Sa mise en oeuvre se traduit par la préparation de plans de développement à moyen et à long terme en vue d'harmoniser les programmes de construction, d'aménagement et d'acquisition d'espaces d'enseignement, d'assembler lieux de formation, de recherche et de séjour et de restauration au sein de complexes et /ou de pôles universitaires cohérents et fonctionnels.

### **Intégration des nouvelles technologies**

Le secteur de l'enseignement supérieur auquel est dévolue la mission de former les cadres et les élites du pays est tenu de se mettre constamment au diapason de l'évolution technologique.

A cet égard, la décision du Président de la République de mettre en réseau les établissements universitaires en les connectant à Internet constitue un signe fort et vient tracer le chemin à suivre .

Pour mettre en oeuvre cette décision, le Ministère de l'Enseignement Supérieur a constitué un groupe de travail chargé d'élaborer une étude relative aux dimensions stratégiques et opérationnelles de la question et tenant compte des aspects suivants :

- ❖ La carte universitaire
- ❖ La variété des utilisateurs (enseignants, étudiants, administratifs)
- ❖ Les applications pouvant contribuer à promouvoir l'innovation et la recherche .
- ❖ La formation des usagers
- ❖ Le développement des réseaux
- ❖ Les moyens et les équipements nécessaires à la mise en oeuvre de la décision présidentielle.

### **Aspects relatifs au régime des études , de la formation et de l'évaluation**

#### **Le programme de rénovation des universités**

Ce programme vise à rénover les structures universitaires, les filières, les programmes d'études, la formation des formateurs, les méthodes pédagogiques et les critères de réussite . Une Direction Générale de la Rénovation est créée à cet effet au sein du Ministère de l'Enseignement Supérieur.

Lancé en 1993, le programme s'est attelé d'abord à réformer les Maîtrises vu que les deux tiers du public étudiant sont concernés par ce régime d'études .

La réforme a abouti notamment à la réorganisation des programmes en unités de valeur et l'établissement d'un système de crédit . Les premiers résultats indiquent une amélioration du rendement interne avec la préservation du niveau de formation. La deuxième phase du programme a débuté en janvier 1997. Elle vise à :

- a - adapter les programmes de formation aux besoins de l'économie et de la société.
- b - rénover les programmes d'études
- c - rénover les méthodes pédagogiques
- d - rénover les méthodes d'évaluation
- e - renforcer l'articulation entre les filières et les domaines de savoir .

Dans le souci d'améliorer l'efficience et l'efficacité du système d'enseignement supérieur, une Commission d'Evaluation a été créée. Ses attributions et sa composition sont fixées par le décret de 1996. Parmi ses membres figurent des représentants du secteur des affaires et de la société civile.

L'institution de cette commission correspond à la volonté exprimée par le chef de l'Etat de fonder une nouvelle culture tournée vers l'évaluation continue des activités d'enseignement et de recherche, de l'usage qui est fait des moyens et des équipements mis à la disposition de l'université ainsi que l'appréciation des résultats des projets mis en oeuvre .

### **La maîtrise du coût de la formation dans l'enseignement supérieur:**

- Dans cette perspective, des efforts considérables ont été déployés en vue de rationaliser les investissements dans le domaine des oeuvres universitaires sur les plans de la direction et de la gestion et ce dans la plupart des établissements rattachés à l'enseignement supérieur .
- La consolidation de la décentralisation en matière d'orientation universitaire.
- Encouragement de promoteurs privés à investir dans le secteur du logement universitaire en respectant les conditions fixées par un cahier des charges et garantissant à l'étudiant le minimum de confort nécessaire .

#### 1. La réforme du système des études d'ingénieur :

Les principaux changements ont porté sur les aspects suivants :

\*L'unification de la durée de scolarité pour les filières de cette branche qui est devenue 5 ans au lieu de 4 et 6 dans l'ancien système .

\*L'évaluation du cycle préparatoire des études d'ingénieur assuré dans 8 instituts spécialisés et indépendants des écoles d'ingénieurs.

\* La poursuite de la création d'instituts supérieurs d'études technologiques dont le nombre a atteint 10 actuellement pour la formation de techniciens supérieurs assez demandés sur le marché de l'emploi et ce, en partenariat avec des entreprises économiques. Il est à noter que la réussite de ce projet a encouragé le ministère à créer ce type d'instituts particulièrement dans les régions, en tant que d'instruments de développement.

#### 2. La réforme des diplômes de maîtrise :

- Instauration du système des « U.V » qui a prouvé son efficacité au cours des dernières années puisque le rendement interne des institutions de l'enseignement supérieur ( toutes catégories confondues) a atteint 67% à la fin de l'année universitaire 1999/2000 contre 58% au début des années 1990.

- L'unification des tronc communs conduisant aux différents diplômes de maîtrise en sciences fondamentales et sciences économiques et gestion en limitant le nombre des premiers cycles. Cette formule a donné également des résultats positifs en matière

de formation acquise par l'étudiant, ce qui lui permet par la suite de choisir la filière qui correspond le mieux à ses possibilités et à ses compétences.

### 3. Dispositions concernant le personnel enseignant dans le supérieur:

- L'instauration du « doctorat unifié » à la place du doctorat de 3ème cycle et du doctorat d'Etat.

- Création d'un nouveau corps d'enseignants appelés à exercer dans les instituts supérieurs des études technologiques. Leur formation se distingue par l'ouverture sur le milieu économique en plus des recherches appliquées et ce , conformément au décret paru en 1993 .

- Evolution du nombre annuel de postes d'enseignants créés dans le supérieur qui est passé de 350 enseignants au cours du 8ème plan (1992/1996) à 1000 enseignants au cours des cinq dernières années de la décennie écoulée .

Les efforts déployés ont conduit à des résultats satisfaisants parmi lesquels nous citons :

- La soutenance des thèses de doctorat a atteint 196 thèses en 1999 contre 129 en 1998 et 33 en 1997.

- La réactivation de la mise à niveau de l'enseignement universitaire par la prise des dispositions nécessaires et la clarification des textes d'application .

## **L'enseignement Supérieur : perspectives et orientations pour l'avenir**

### **Un nouveau contexte :**

Durant les dernières années , l'Enseignement Supérieur en Tunisie a été marqué par une augmentation considérable des effectifs des étudiants. Depuis l'avènement du Changement en 1987 les effectifs ont plus que quadruplé en passant de 43797 à 207388 en 2000/2001. Cette augmentation régulière du nombre des bacheliers est due essentiellement à la croissance démographique de la population tunisienne durant les deux décennies soixante et soixante dix.

Elle résulte également de l'attraction de plus en plus forte des études supérieures auprès des jeunes , qui ont permis à beaucoup d'entre eux une ascension sociale importante. Cette attraction s'est également beaucoup développée suite à l'émergence de plusieurs facteurs favorables d'ordre économique et social qu'a connu notre pays . Enfin , l'effectif important des étudiants a résulté de la sollicitude de l'Etat pour le Savoir à travers l'encouragement des autorités publiques aux étudiants en garantissant une place à l'université à tout bachelier quelle que soit son origine sociale ou régionale en octroyant des bourses aux étudiants déshérités...

A cette croissance des effectifs correspond un effort budgétaire sans précédent consenti par l'Etat. De 1987 à 2001, le budget public pour l'enseignement supérieur n'a cessé de progresser. Il est passé de 3,21% à 4,01% de l'ensemble du budget, et de 1,03% à 1,37% du produit intérieur brut (1999).

Les prévisions pour la première décennie du XXIème siècle annoncent déjà une augmentation quantitative importante des effectifs étudiants. En 2005, ils seraient environ 300000 et à la fin de la décennie près de 500 000.

Corrélativement à cet défi quantitatif, nous assistons à un développement sans précédent des connaissances scientifiques et technologiques exigeant un gigantesque et continu effort d'adaptation en terme de contenus de programmes et de méthodes pédagogiques.

Par ailleurs, les nouvelles conditions économiques au niveau international sont marquées par une ouverture économique et une mondialisation sans précédent des échanges des biens et des services. Cette internationalisation économique est désormais centrée autour d'une compétitivité résultant essentiellement de l'efficience économique et technologique et de l'innovation

scientifique . Toutes ces condition rendent plus urgente la mise en place d'un système d'enseignement supérieur performant et capable de relever ces défis.

Pour cela l'enseignement supérieur en Tunisie s'est assigné des orientations pour l'avenir prenant comme base les priorités annoncées par le Président de la République dans son programme électoral. Celles ci tracent clairement le chemin à suivre pour la mise en oeuvre d'un projet d'avenir en harmonie avec toutes les composantes du processus de développement national.

### **1/ Une approche fondée sur l'employabilité :**

L'employabilité doit désormais constituer l'axe premier qui oriente tout travail de réforme de l'enseignement supérieur . La Tunisie a dépassé l'ère de pénurie de cadre qualifiés, où tout produit de l'université était inséré automatiquement dans le circuit économique. La nouvelle donne nationale et mondiale réagit aussi sur l'université qui est soumise comme l'ensemble de la société à la logique de l'efficience. La formation dispensée doit assurer au futur diplômé les meilleurs chances de s'insérer dans la vie active et les meilleurs atouts pour pouvoir s'adapter aux mutations économiques et sociales du monde de demain.

Le souci de l'employabilité implique une nouvelle définition des objectifs et des moyens de la formation . De ce fait , il dicte un ensemble de conditions organisationnelles, pédagogiques, ... pour relever ce défi. Parmi les nouveaux éléments à mettre en place, nous pouvons évoquer :

#### **A- Le réforme pédagogique :**

Cela consiste à pouvoir adapter rapidement les formations aux besoins présents et futurs de l'économie et de la société. Cela exige que le système universitaire soit doté d'une grande flexibilité pour lui permettre de suivre de manière continue les mutations rapides des connaissances et des technologies. Cela se fait dans la continuité et dans la perpétuelle recherche d'approfondissement de la réforme des programmes et des méthodes pédagogiques. A ce niveau, il convient d'accorder une grande importance aux études prospectives, notamment pour identifier les nouveaux métiers et qualifications.

**B- Le partenariat Entreprise-Université pour l'emploi :** Dans ce domaine, l'instauration d'un partenariat actif Entreprise-Université s'impose dans l'objectif de mieux préparer les jeunes au monde du travail. La formation alternée pourrait devenir la règle. Les étudiants pourraient aussi faire valoir

auprès des entreprises les compétences scientifiques et techniques acquises au sein de l'université et seront capables d'améliorer les conditions de la compétitivité des entreprises de façon substantielle.

- C- Favoriser la rencontre employeur-demandeur d'emploi : Il s'agit là pour l'université de contribuer à l'ouverture des horizons de formation, de perfectionnement et de recyclage, devant tous les demandeurs d'emploi afin de leur permettre d'acquérir les qualifications requises par le marché nouveau de l'emploi qui est en train de se dessiner en Tunisie , comme dans le reste du monde .Afin de faciliter la rencontre employeur demandeur d'emploi , l'effort sera axé sur les médias, ainsi que sur les techniques les mieux adaptées offertes par les réseaux de communication actuels.
- D- L'instauration des pépinières d'entreprises : L'université doit veiller à la généralisation des « pépinières d'entreprises » dans tous les établissements de formation, afin d'en faire un véritable trait d'union entre l'Ecole et l'entreprise . Ces pépinières seront le lieu propice à la préparation des étudiants à la vie professionnelle.
- E- Joindre au savoir le savoir-faire : C'est une oeuvre d'autant plus difficile que les métiers de demain sont, pour la plupart , inconnus aujourd'hui. Il ne suffit plus pour préparer nos enfants à ce monde nouveau de leur inculquer un savoir. l'école doit nécessairement leur inculquer aussi un savoir-faire , en même temps qu'une grande flexibilité pour leur permettre de s'adapter en permanence.

L'école de demain doit être à la hauteur des exigences d'une compétitivité nationale et internationale de plus en plus vive. Une préparation adéquate des ressources humaines est la condition sine qua non pour faire gagner à la Tunisie le pari de la compétitivité , dans un monde où il n y aura de place que pour ceux qui auront su évoluer au diapason du développement prodigieux des sciences et de la technologie.

## **2/ Des pôles universitaires dans toutes les régions :**

Compte tenu de l'augmentation considérable du nombre des étudiants constatée annuellement et du souci de rapprocher le plus possible l'université des lieux de résidence de nos bacheliers, l'implantation des pôles universitaire dans toutes les régions du pays constitue l'une des priorités majeures, que le Ministère de l'Enseignement Supérieur veillerait à concrétiser. Ces pôles universitaires seront des centres de rayonnement et de développement

régional en répondant aux besoins spécifiques de chaque région en cadres qualifiés.

Un programme spécial sera réservé à la mise en place de technopoles à proximité à la fois des grandes universités du pays et des grandes zones industrielles. Ces technopoles constitueront les centres nerveux d'un réseau national de recherche scientifique et technologique à même de répondre aux exigences de mise à niveau de notre tissu industriel et agricole, ainsi qu'au développement de services à haute valeur ajoutée de « l'économie immatérielle » qui est en train de se développer.

Ces technopoles serviront, en même temps, de relais dans l'intégration du système de recherche et du tissu économique aux réseaux mondiaux de recherche-développement. Il n'y a pas d'autre voie pour que les scientifiques, les industriels et les opérateurs économiques, puissent se frayer leur chemin dans le monde de demain. C'est la condition de la convergence de notre économie avec celle des pays avancés.

### **3/ Promouvoir la recherche scientifique et l'innovation technologique :**

L'investissement dans le savoir nécessite à la base un effort soutenu dans la recherche scientifique et technologique. Celle-ci est indispensable pour pouvoir innover et adapter les acquis technologiques aux demandes spécifiques de notre environnement. Dans une économie mondialisée, l'investissement dans la recherche n'est plus un luxe. C'est à la fois une nécessité et une condition de survie.

Les efforts seront portés sur le financement de programmes de recherche-développement, visant à améliorer la compétitivité de notre économie. Ces programmes doivent favoriser l'émergence de nouvelles activités dans les créneaux porteurs susceptibles de faire profiter l'économie tunisienne des développements scientifiques récents et des innovations technologiques.

### **4/ Le développement de l'informatique et des moyens modernes de communication :**

Le monde qui se dessine autour de nous nous incite à maîtriser les innovations qu'il génère. C'est pourquoi l'université s'est assigné pour objectif de généraliser l'enseignement et l'utilisation de l'informatique dans toutes les institutions d'enseignement et de recherche. Il s'agit là de répandre la « culture informatique » et donc l'usage des techniques modernes de

communication comme étant le secteur essentiel de transmission du savoir et de la culture de demain.

Pour se préparer à la mondialisation, les cadres supérieurs tunisiens sont amenés à accéder à la nouvelle ère industrielle basée sur « l'économie de l'immatériel » où seuls comptent l'intelligence et la qualité des ressources humaines. Cette nouvelle économie ouvre un immense marché où la Tunisie a une place qu'elle doit défendre d'une manière continue et assidue. De ce fait, les tunisiens seront présents, non seulement en Tunisie, mais également dans les pays avancés où, grâce à leur compétence et à leur savoir-faire, ils seront à même d'occuper les postes de choix.

C'est dans cet esprit que les efforts seront orientés pour préparer les jeunes Tunisiens à l'économie de demain. L'adaptation à une économie mondialisée sera au centre de la réforme de notre système de formation.

#### **5/ Développer le système de « l'apprentissage tout au long de la vie » :**

Le monde de demain ne connaît pas de limite en matière d'évolution du savoir. L'homme de demain sera appelé à se recycler, voir à changer de métier. Il est par conséquent nécessaire de développer la capacité d'apprendre toute la vie et de se préparer à exercer de nouveaux métiers.

Ainsi, chacun d'entre nous, qu'il occupe ou non un travail, aura l'occasion de disposer des moyens d'accéder au nouveau savoir et aux nouvelles connaissances scientifiques et technologiques. Ainsi, chacun aura la possibilité d'apprendre en permanence afin de se perfectionner, de progresser dans sa profession ou d'acquérir de nouvelles compétences et accéder à un métier nouveau.

La valorisation des ressources humaines à travers la formation initiale, mission classique de l'université, est remplacée par une mission encore plus noble consistant à offrir un apprentissage tout au long de la vie.

# **L'ENSEIGNEMENT DES ADULTES**

## L'Enseignement des Adultes

L'enseignement des adultes a bénéficié d'un intérêt accru au cours de la décennie écoulée.

L'intérêt accordé pour cette catégorie de citoyens a sa source dans le principe d'une éducation pour tous qui fonde le système éducatif tunisien et s'explique par la nécessité de réduire un taux d'analphabétisme resté assez élevé et donc incompatible avec le niveau de développement atteint par la Tunisie dans tous les domaines.

### Aspect juridique.

L'aspect juridique relatif au domaine de l'enseignement des adultes a connu deux étapes importantes.

#### **a-Le programme national pour l'éradication de l'analphabétisme :**

Ce programme a été institué au cours d'un Conseil ministériel tenu le 3 janvier 1992.

Son application devait s'étaler sur trois plans de développement (1992-2006).

La mise en oeuvre du programme a nécessité la création de nouveaux outils :

- La Direction de la lutte contre l'analphabétisme et de l'éducation des adultes , au sein du Ministère des Affaires sociales (Décret n° 269 du 14-2-1996) .

- Le Conseil national et les Commissions régionales ( au nombre de 24) et locales ( au nombre de 260) pour l'éradication de l'analphabétisme.

Ce sont des comités regroupant les représentants gouvernementaux et non gouvernementaux concernés par la lutte contre l'analphabétisme (Décret n° 1237 du 6 – 7-96).

#### **b – Le Programme national pour l'enseignement des adultes**

Décrété pour le Président de la République le 14 avril 2000, ce programme est fondé sur une nouvelle stratégie visant à surmonter les difficultés apparues dans la mise en oeuvre du programme précédent, notamment en ce qui concerne la réalisation des objectifs quantitatifs fixés .

La nouvelle stratégie se caractérise notamment par le renforcement des moyens humains et financiers alloués au programme :

- Création d'une structure nationale dirigée par un Coordinateur général ayant rang de Secrétaire d'Etat.

Cette structure comporte :

- \* une cellule de l'éducation
- \* une cellule d'information , communication et programmation.
- \* une cellule des affaires administratives et financières .

- Création d'une Commission Consultative auprès du Coordinateur général groupant les principales parties concernées par l'éducation des adultes, parmi les membres du Conseil national .

### **Aspects organisationnels**

Le Programme National d'Enseignement pour les Adultes est sous la tutelle du Ministère des Affaires Sociales. La direction, la gestion et le suivi du programme sont assurés par :

- une structure nationale dirigée par un Coordinateur général
  
- des cellules régionales spécialisées :
  - La Cellule de l'éducation
  - La Cellule de la coordination, de la communication et du suivi
  - La Cellule des affaires administratives et financières
  
- Un conseil national et des comités régionaux et locaux.

Pour ce qui est des ressources humaines, le programme emploie en 2000 :

- plus de 2500 enseignants attestant d'une maîtrise et d'une formation pédagogique ;
- des enseignants du primaire intervenant à titre occasionnel ;
- des coordinateurs régionaux ( fonction administrative) ;
- des inspecteurs à plein temps.

L'organisation de l'enseignement est conçue de manière à tenir compte des caractéristique sociales de la population visée et de ses conditions de vie. Trois formules d'enseignement sont prévues :

- un enseignement présentiel (7h30 hebdomadaires) étalé sur une période de deux années scolaires, suivie d'une période de suivi ;
- un enseignement intensif (15 heures hebdomadaires) étalé sur une période de 6 mois , suivie d'une période de suivi ;

- un enseignement assisté (enseignement libre avec l'aide d'un membre de la famille ou de l'entourage) ;
- un enseignement à distance assuré par T.V scolaire (une modalité prospective encore à l'étude en vue de son exploitation au cours du Xe plan de développement 2002-2006.

De même des mesures incitatives ont été prises pour motiver les apprenants et garantir un taux d'affluence élevé :

-En direction des apprenants :

- \* prime, aide sociale, formation professionnelle, aide pour l'obtention d'un prêt .

- En direction des associations :

- \* prime à la création d'une association spécialisée dans l'enseignement des adultes ;
- \* prime annuelle attribuée aux organisations et associations impliquées dans la mise en oeuvre du programme avec déduction de l'impôt professionnel des dépenses engendrées par la formation du personnel adulte.

## **Méthodes et procédés d'évaluation**

La réforme de 1992 a permis en matière de lutte contre l'analphabétisme de rénover les programmes et les auxiliaires didactiques, de mettre en cohérence les différentes interventions dans le secteur (alphabétisation, communication sociale, habiletés de base), de clarifier le processus d'apprentissage (phase de motivation, phase de libération de l'analphabétisme, phase de consolidation et de suivi) .

Le programme d'enseignement pour les adultes crée en 2000 est venu consolider les acquis de la réforme entamée depuis 1992 et orienter celle-ci vers la réalisation des objectifs quantitatifs qui lui sont assignés. Les axes majeurs de la nouvelle stratégie consistent à :

- diversifier les modalités d'enseignement de manière à tenir compte de la situation sociale et professionnelle de la population visée ;
- mettre en place un ensemble cohérent de mesures incitatives au profit des bénéficiaires du programme et des intervenants dans sa mise en oeuvre afin d'assurer le taux d'affluence prévu (250.000 personnes dans la période 2000/2004)
- renforcer les structures d'encadrement et de gestion à l'échelle centrale et régionale de façon à assurer la mobilisation de tous les services concernés et améliorer le suivi du programme .
- recourir à des enseignants qui attestent d'une formation universitaire ( niveau maîtrise) et d'une formation pédagogique appropriée ;
- rémunérer les enseignants et les encadreurs .

## **Données statistiques**

### **Evolution quantitative**

Les tableaux présentés ci-dessous font apparaître l'évolution des indicateurs principaux en fonction de certaines variables.

#### **a – Evolution du taux général d'analphabétisme**

Année	1956	1966	1975	1984	1989	1994	1999
Pourcentage	84,7	67,9	54,9	46,2	37,2	31,7	27

### **b) Ecart en fonction de la variable milieu rural/ milieu citadin .**

Année	1966	1975	1984	1989	1994	1999
Milieu Citadin	58,2	41,4	33,2	27,7	22,8	19,0
Milieu rural	78,3	69,3	61,9	51,7	46,2	40,8

### **c) Ecart en fonction de la variable sexe**

Année	1956	1966	1975	1984	1989	1994	1999
Sexe Masculin	73,5	53,9	42,3	34,6	26,4	21,2	17,7
Sexe Féminin	96,0	82,4	67,9	67,1	48,3	42,3	36,3

### **Objectifs quantitatifs**

- ❖ couvrir une population de 250.000 apprenants dans une période de 4 années , soient 100.000 chaque année ;
- ❖ réduire le taux d'analphabétisme de 28% en 1999 à 20% en 2004 ;
- ❖ réduire le taux d'analphabétisme de 3% à moins de 1,9% dans la tranche d'âge 15/19 ans puis dans la tranche d'âge 30/49 ans et cibler les zones à éducation prioritaire ;
- ❖ viser en priorité la tranche d'âge 15/19 ans puis la tranche d'âge 30/49 ans et cibler les zones à éducation prioritaire.

### **Résultats préliminaires du Programme National d'Enseignement pour les Adultes**

Les premières données concernant la mise en oeuvre du programme montrent que la stratégie adoptée produit les résultats escomptés : le nombre d'apprenants pour la session 2000/2001 a atteint plus de 10500, inscrits dans 2764 centres d'enseignement pour adultes et répartis en 5000 groupes . De même, la proportion de jeunes filles est plus importante et la population rurale représente 50% .

Ces données annoncent un dépassement des objectifs fixés pour la période 2000-2004, avec une réduction du taux d'analphabétisme à moins de 20% et l'éradication du phénomène dans la tranche d'âge des moins de 30 ans.

### **Perspectives d'avenir**

En ce qui concerne les perspectives d'avenir , on prévoit, en plus de l'élargissement, à la base, de la population impliquée dans le programme, un sous-

programme destiné aux personnes déjà alphabétisées, centré sur l'appropriation de conduites d'auto-formation afin de leur éviter la rechute dans l'analphabétisme. De même, on s'oriente vers la consolidation des différentes formes d'enseignement assisté pour toucher les populations dispersées et celles qui ne peuvent se décharger.

Le plan de développement social (2002/2004) prévoit l'institution d'un système d'enseignement à distance au moyen de la télévision scolaire et d'un réseau multimédia dans le cadre du Programme présidentiel visant à consacrer le principe de « l'apprentissage tout au long de la vie ».

#### •L'enseignement des adultes :

La réforme de 1992 en matière de lutte contre l'analphabétisme a permis de rénover les programmes et les auxiliaires didactiques et de mettre en place un système d'enseignement composé de trois étapes ( une étape de motivation à l'apprentissage, une étape de libération de l'analphabétisme - une étape de suivi...).

Pour consolider les acquis de cette réforme et résoudre les obstacles de parcours, le programme national d'enseignement des adultes créé en 2000, est venu assurer la relève et élargir le champ d'action de la première réforme en vue d'atteindre les objectifs assignés à ce programme à savoir faire bénéficier plus de 250000 adultes de ce service en l'espace de quatre ans (2000/2004). La stratégie préconisée prend appui sur des moyens très variés dont :

- La diversification des formules d'enseignement de manière à offrir au public cible la possibilité de choisir l'option qui s'adapte le mieux avec les conditions sociales et professionnelles de chaque participant .
  
- L'enseignement ordinaire : 1h 30 par jour pendant deux années consécutives.
- L'enseignement accéléré : 3h par jour pendant six mois.
- L'enseignement assisté : Autre apprentissage avec l'aide d'un parent ou d'un bénévole
- La préconisation d'une série de mesures incitatives au profit des bénéficiaires de cet enseignement et des différents partenaires qui y sont impliqués.
- Le renforcement des procédures de gestion à l'échelle centrale et régionale pour assurer la mobilisation de tous les services concernés et également le suivi permanent du programme.

- La désignation de jeunes maîtres (2500 environ au début du programme) pour dispenser l'enseignement visé. Une garantie de plus pour parvenir à un meilleur rendement
- L'utilisation d'une grille de salaires assez motivante aussi bien pour les enseignants impliqués dans ce projet que pour les encadreurs qui sont chargés de les former et les évaluer .

De même, dans le cadre de l'intérêt accordé par le Président de la République aux besoins des handicapés, un décret a été promulgué à la suite d'un conseil ministériel restreint consacré à la question et qui a accordé des moyens supplémentaires aux handicapés : une enveloppe de 5 millions de dinars pour la réhabilitation des 130 centres spécialisés (infrastructure, équipement), l'augmentation de la dotation annuelle en bus de transport de 10 à 15, la consolidation du recrutement de cadres et d'agents spécialisés ( Kinésithérapie, orthophonie, etc...) par la création d'une subvention spéciale accordée aux associations qui recrutent parmi les diplômés de l'Institut National de Promotion des Handicapés, chargé de la formation et du recyclage des éducateurs spécialisés et des personnels d'encadrement.

#### c) Le programme des unités régionales de réhabilitation

Ce programme a permis la création de 17 unités dans 19 gouvernorats. Ces unités ont pour mission d'apporter un encadrement pédagogique approprié aux élèves légèrement handicapés qui poursuivent un cursus scolaire normal.

#### L'Enseignement pour Adultes

La lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme a toujours bénéficié d'un intérêt soutenu . Les programmes d'enseignement en cours depuis des décennies ont été relancés en 1992 par l'institution d'un programme national d'éradication de l'analphabétisme . Ce programme a permis de créer un réseau de centres d'enseignement accueillant environ 17.000 apprenants et de promouvoir des méthodes de formation plus appropriées.

Le tableau suivant fait apparaître une nette réduction du taux d'analphabétisme au cours des décennies écoulées.

Années	1956	1966	1975	1984	1989	1994	1999
Pourcentage	84,7	67,9	54,9	46,2	37,2	31,7	27

L'étude démographique réalisée en 1999 a révélé que le taux d'analphabétisme se maintenait à un niveau assez élevé et cela en contradiction avec l'évolution très positive des indicateurs relatifs à la santé, au logement, à la scolarisation. Cette étude fait apparaître notamment des écarts en fonction de certaines variables.

a) Ecart en fonction de la variable milieu rural/ milieu citadin .

Année	1966	1975	1984	1989	1994	1999
Milieu Citadin	58,2	41,4	33,2	27,7	22,8	19,0
Milieu rural	78,3	69,3	61,9	51,7	46,2	40,8

b) Ecart en fonction de la variable sexe

Année	1956	1966	1975	1984	1989	1994	1999
Sexe Masculin	73,5	53,9	42,3	34,6	26,4	21,2	17,7
Sexe Féminin	96,0	82,4	67,9	67,1	48,3	42,3	36,3

c) Croisement des variables

Milieu	Zone communale	Zone non communale	Total
	Nombre d'analphabètes et taux	Nombre d'analphabètes et taux	Nombre d'analphabètes et Taux
Sexe masculin	285990	390277	676267
	11,8%	28,2%	17,7%
Sexe féminin	627799	746235	1374034
	26,4%	53,2%	36,3%
Total	913789	1136512	20050301
	19,0%	40,8%	27,0%

## Le Programme National d'Enseignement pour Adultes.

Sur décision du Président de la République, le Ministère des Affaires Sociales a élaboré, en collaboration avec toutes les parties concernées, une stratégie et un plan pour éradiquer l'analphabétisme. Ce plan fut institué par décret présidentiel le 14/4/2000 sous la dénomination « Plan National d'Enseignement pour Adultes » .

Les modalités d'application du plan furent arrêtées au cours des deux réunions ministérielles du 27 mai et du 5 juin 2000 présidées par le chef de l'Etat .

### 1- Objectifs quantitatifs

- \* Couvrir une population de 250.000 apprenants dans une période de 4 années soient 100 000 apprenants chaque année ( il est tenu compte des défaillances possibles).
- \* réduire le taux d'analphabétisme de 27% en 1999 à 20% en 2004.
- \* réduire le taux d'analphabétisme pour la tranche d'âge 15/29 ans de 3% à moins de 1,9%.

### 2- Catégories visées

- \* La tranche d'âge 15/19 ans en priorité puis la tranche d'âge 30-49 .
- \* Les zones prioritaires
  - 10 Gouvernorats où le taux est supérieur à 27% en 1999.
  - Les délégations où ce taux est supérieur à 30% en 1994.

### 3- Modalités d'enseignement

Prendre en compte les caractéristiques sociales des populations analphabètes et de leurs conditions de vie :

- \* un enseignement présentiel ( 7h30 hebdomadaires)
- \* un enseignement intensif (15 heures hebdomadaires)
- \* un enseignement assisté ( enseignement libre avec l'aide d'un membre de la famille ou de l'entourage).
- \* un enseignement par T.V Scolaire ( prochainement) .

### 4- Moyens humains et matériels

- ressources inscrites au budget du conseil Régional de développement.
- Enseignants rémunérés : recrutés parmi les diplômés de l'université ou enseignants titulaires en vacation .
- mécanismes

\* Un organisme central sous la responsabilité d'un Coordinateur Général du programme avec rang de Secrétaire d'Etat, renforcé par des cadres et une commission consultative.

\* Des cellules régionales animées par un Coordinateur Régional ( grade : chef de service).

\* Un Conseil National et des commissions régionales et locales composés de représentants des parties concernées du secteur public et associatif et de compétences dans le domaine de l'enseignement pour adultes.

## Résultats préliminaires du Programme National d'Enseignement pour les Adultes

Les premières données concernant la mise en oeuvre du programme montrent que la stratégie adoptée produit les résultats escomptés : le nombre d'apprenants pour la session 2000/2001 a atteint plus de 105000, inscrits dans 2764 centres d'enseignement pour adultes et répartis en 5000 groupes . De même, la proportion de jeunes filles est plus importante alors que la population rurale représente 50% .

Ces données annoncent un dépassement des objectifs fixés pour la période 2000-2004, avec une réduction du taux d'analphabétisme à moins de 20% et l'éradication du phénomène dans la tranche d'âge des moins de 30 ans.

En ce qui concerne les perspectives d'avenir , on prévoit, en plus de l'élargissement à la base de la population impliquée dans le programme, un sous-programme destiné aux personnes déjà alphabétisées, centré sur l'appropriation de conduites d'auto-formation afin de leur éviter la rechute dans l'analphabétisme. De même, on s'oriente vers la consolidation des différentes formes d'enseignement assisté pour toucher les populations dispersées et celles qui ne peuvent se décharger.

Le plan de développement et social (2002/2004) prévoit l'institution d'un système d'enseignement à distance au moyen de la télévision scolaire et d'un réseau multimédia dans le cadre du Programme présidentiel visant à consacrer le principe de « l'apprentissage tout au long de la vie ».

## **Les horizons du Programme National d'Enseignement pour Adultes P.N.E.A**

Initié en l'an 2000 pour s'étaler sur une période de 4 ans (2000/2004), le Programme National de l'Enseignement pour Adultes vise l'alphabétisation de 250.000 personnes afin de réduire le taux général d'analphabétisme à 20% et celui de la tranche d'âge 15-29 ans à moins de 3% à l'horizon 2004.

La mise en oeuvre de ce programme a permis d'atteindre le nombre de 110.000 apprenants au cours de l'année scolaire 2000/2001 grâce au dispositif d'encouragements et de motivations mis en place au profit des apprenants, des enseignants, des encadreurs et des différents intervenants dans le programme (O.N.G, entreprises,....).

Il va sans dire que cette accélération de la lutte contre l'analphabétisme se poursuivra après cette échéance dans le but de continuer à réduire le taux d'analphabétisme, objectif qui constitue la priorité de cette étape, pour envisager par la suite la possibilité d'instituer un système d'enseignement pour adultes beaucoup plus large offrant aux nouveaux alphabétisés et à ceux qui quittent prématurément l'école de base, de nouvelles possibilités pour améliorer leur niveau d'instruction en poursuivant leurs études à n'importe quel âge.

Cette perspective s'inscrit dans le cadre du programme présidentiel visant de garantir pour tous les tunisiens « l'apprentissage tout au long de la vie ».

Dans ce même cadre, le Conseil Ministériel Restreint du 14 Avril 2000, qui a institué le PNEA, a décidé d'étudier l'éventualité de mettre a contribution dans sa réalisation à moyen terme, l'enseignement à distance par la télévision.

La réflexion est déjà avancée dans ce domaine et il est prévu qu'un projet soit inscrit dans le 10<sup>ème</sup> plan de Développement Economique et Social actuellement et élaboration pour la période 2002/2006.

Par ailleurs, la structuration de PNEA et ses moyens d'action humains et matériels seront renforcés au fur et à mesure pour répondre aux besoins des nouveaux objectifs.

S'agissant des objectifs quantitatifs, il y a lieu de prévoir :

- Une réduction progressive des effectifs concernés par l'alphabétisation devant se stabiliser à 50.000 apprenants vers l'année 2005,
- Une augmentation également progressive des effectifs concernés par les autres niveaux d'enseignement pour adultes

La phase de transition aura à développer la post-alphabétisation dans le but d'éviter le retour à l'analphabétisme, d'une part, et pour préparer et instituer progressivement d'autres niveaux plus élevés d'enseignement, d'autre part.

Concernant les améliorations qualitatives du PNEA au cours des années futures, elles porteront essentiellement sur

- la diversification des modes d'enseignement offerts aux apprenants dans le but de prendre en considération leur attentes et leurs conditions familiales et professionnelles :
  - introduction de l'enseignement à distance,
  - développement de l'auto apprentissage soutenu par le tuteur
  - développement de l'enseignement pour adultes en milieu professionnel (entreprise et structures administratives).

- La diversification des moyens et supports didactiques destinés aux enseignants et aux apprenants compte-tenu de la diversité des modes d'enseignement, d'une part, et des spécificités des groupes concernés d'autre part (sexe, âge, milieu, occupations professionnelles,...)

- Cette diversification visera également la mise en place d'outils didactiques souples permettant des initiatives locales d'adaptation.

- C'est ainsi que l'effort sera porté sur les documents méthodologiques et les guides destinés aux encadreurs et aux enseignants.

- La révision des curricula, actuellement en vigueur, pour les renforcer par des activités propres aux niveaux d'enseignement qui seront instaurés après l'alphabétisation, pour en faire évoluer les contenus et les objectifs en fonction des nouveaux besoins des apprenants et de leur diversité.

Ces actions qualitatives, devant s'appuyer sur des études et des enquêtes seront réalisées en étroite collaboration avec les partenaires du PNEA, comme il a toujours été le cas :

- Les différents départements concernés par le développement des ressources humaines (Ministère de la Femme et de la Famille, de la Santé de l'Environnement, du Développement Economique, de l'Agriculture, de la Culture, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi,...).

- Les organisations non gouvernementales (Union Nationale de la Femme Tunisienne, Organisation Tunisienne de l'Education et de la Famille, Union Générale des Travailleurs Tunisiens, Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat, Union Nationale de l'Agriculture et de la Pêche,...) ainsi que les associations vouées entièrement à l'enseignement pour adultes

et toute autre association ( de développement ou à caractère social, culturel, etc...) voulant apporter sa contribution.

Les innovations projetées bénéficieront entre autres des expériences déjà réalisées en matière :

- d'intégration de l'enseignement pour adultes dans les entreprises économiques, les institutions d'éducation et de formation et les structures administratives qui disposent déjà de guides sectoriels (7) destinés aux principaux partenaires. Elaborés par des spécialistes PNEA et des cadres de secteurs concernés, ces guides permettent d'intégrer l'enseignement pour adultes pour qu'il ne soit pas une activité secondaire ou marginalisée.

- d'élaboration de « matières de lecture » adaptées au niveau réel des nouveaux alphabétisés dans le but de faciliter leur passage progressif à la lecture naturelle

( bibliothèque, journaux, revues,...) D'ores et déjà 15 titres sont élaborés (dont 9 édités et diffusés) par 2 auteurs pour chaque titre : l'un spécialiste du PNEA et l'autre spécialiste du domaine traité par le livret ( santé, environnement, civisme, développement...) Rédigés dans une langue simple à la portée des lecteurs, ces livrets traitent de thèmes répondant aux intérêts et aux besoins des adultes.

- D'institution d'un réseau de services autour de chaque centre d'enseignement pour adultes permettant aux spécialistes des différents domaines et secteurs d'intervenir auprès des apprenants en matière de communication sociale pour animer des séances , donner des cours, organiser des tables rondes, des visites de terrain, sur des sujets intéressant le groupe concerné (santé, environnement, Code Civil, système bancaire, Sécurité Sociale, droit du travail , association,...).

- D'initiation des apprenants aux habiletés manuelles à caractère développement dans le but d'une utilisation domestique des compétences acquises ou en vue d'une intégration en milieu professionnel ( emploi, création d'une source de revenu,...).

Le 10<sup>ème</sup> Plan de Développement Economique et Social devra également examiner la validation des acquisitions des apprenants des centres d'enseignement pour adultes au niveau :

- des autres structures d' éducation et de formation,
- des conditions d'emploi.

Cette action permettra d'assurer la complémentarité entre les différentes composantes du système national d'enseignement et de formation et la création de

nouvelles motivations chez les adultes pour rejoindre les centres d'enseignement pour adultes et améliorer leur niveau d'instruction.

Cette validation nécessitera la mise en place d'un système d'évaluation :

- formative, pour assurer le suivi des apprenants et améliorer le rendement des centres d'enseignement pour adultes (formation des enseignants, révision des moyens didactiques, des cycles et rythmes d'apprentissage...).
- certificative pour instaurer des passerelles entre les niveaux et les systèmes d'enseignement et de formation acceptées par les secteurs concernés.
- Ces orientations et projets, partiellement entamés ou encore à l'étude, constitueront l'ossature fondamentale du P.N.E.A qui sera une composante à part entière dans la Stratégie Nationale de l'Education pour Tous dans le cadre des engagements de la Tunisie à l'échelle internationale et en particulier l'application des recommandations du FORUM de DAKAR 2000.

## CONCLUSION

Elargir le champ d'action de l'éducation, répondre aux exigences de l'équité et de la justice en combattant toutes les formes de disparité améliorer le rendement scolaire par un pédagogie de la réussite, être au diapason des changements, tels sont les objectifs des principales réformes que le système éducatif tunisien a connues au cours de cette dernière décennie du vingtième siècle .

Sans prétendre à l'exhaustivité , le présent rapport s'est efforcé de donner un aperçu général sur cette phase cruciale que traverse le système éducatif tunisien, mais il va s'en dire , que les informations et les statistiques fournies dans les différents chapitres ne peuvent pas , à elles seules , rendre compte des transformations profondes que vit l'éducation en Tunisie, particulièrement en ce début du troisième millénaire.

Etant une partie intégrante de la stratégie globale de développement du pays , plusieurs réformes ne pouvaient être appréciées à leur juste valeur, en dehors des contextes qui les ont rendues nécessaires et inévitables . Ce qui dépasse, bien entendu, les limites fixées à ce rapport de bilan.

## **Membres de la commission**

Ahmed BENABDELLAH  
Khaled CHEBBI  
Mustapha ENNEEIFER  
Mohamed JEJALI  
Mondher AFI  
Ali BAATOUR  
Ali ESSEGHIR  
Abdel Jaoued IDOUDI  
Habib HANNACHI  
Béchir BOURAOUI  
Mohamed SADDEM  
Hatem AMARA  
Fethi OUEDREFI  
Rchid LAARBI  
Mohamed SAYADI  
Mohamed Kénani GSOUMA  
Jaouida BEN AFIA  
Héla BERGAOUI NAFTI  
Béchir KRAIEM  
Omrane BOUKHARI  
Fatma TARHOUNI  
Néjib AYED  
Mohamed Féthi EL BEJI  
Abdelmlak SELLAMI  
Youssef BELLAGHA  
Mohamed KHOUINI  
Farouk KRIAA  
Mohsen KTARI  
Khélifa CHARMITI

## **Commission de rédaction**

Abdel Jaoued IDOUDI  
Ali ESSEGHIR  
Mondher AFI  
Nasreddine DRIDI

## **Commission de traduction au Français**

Néjib AYED  
Fethi OUEDREFI  
Habib HANNACHI

## **Commission de traduction à l'Anglais**

Jaouida BEN AFIA  
Héla BERGAOUI NAFTI  
Mohamed Féthi EL BEJI

**COORDINATION**  
**FATMA TARHOUNI**